

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | Pagination continue.  |

## LE CHRISTIANISME DANS L'HISTOIRE

(suite)

Mais quatre mille ans de dépravation, de paganisme et d'esclavage avaient dégradé, abâtardi le genre humain. Il fallait qu'il souffrit dans ses biens, dans ses sentiments, dans sa vie, qu'il marchât de longues périodes d'années dans la voie fortifiante de l'épreuve pour expier ses erreurs, se repentir de ses fautes, se rappeler par la grandeur de son origine la grandeur de ses destinées, et revenir au Dieu qui avait protégé son berceau.

Et c'est ainsi que s'expliquent les fléaux qui ravagèrent l'univers depuis Néron jusqu'à Charlemagne.

Mais de ces fléaux le plus cruel et le plus désastreux par rapport au monde romain fut incontestablement cette intolérance inhumaine qui fit de chaque idolâtre un bourreau ou un accusateur, et de chaque chrétien un fugitif ou une victime. Rome, qui avait besoin de toutes ses forces pour lutter avantageusement contre la barbarie qui frappait à ses portes, s'affaiblissait et appauvissait en elle les sources de la vie en versant au milieu des persécutions le plus pur de son sang. Après avoir sacrifié par millions ses meilleurs citoyens, et provoqué partout la tempête en pressurant les populations mécontentes pour satisfaire ses immondes plaisirs, elle allait ensuite se trouver seule avec sa faiblesse et ses vices, en face des Barbares plus indignés encore de son inhumanité que de ses turpitudes.

Nul doute que ces massacres inutiles d'hommes désarmés hâterent effectivement l'heure de la vengeance. Nul doute qu'en vertu de cette loi de la réaction qu'on voit toujours appliquée dans l'histoire, ils entraînent les terribles représailles des Alaric et des Attila qui se sentaient eux-mêmes les exécuteurs et les instruments de la justice divine.

Les édits impériaux promulgués contre les Chrétiens n'exceptaient personne. Ils les condamnaient en masse, et seulement à cause de leur religion, puisqu'on ne pouvait les convaincre de mal, et que leur conduite en général ne donnait prise à aucun reproche légitime. Ils ne leur laissaient pas d'autre alternative que l'apostasie ou la mort.

“ Les chrétiens, observe Origène, sont les seuls accusés que les magistrats laisseraient tranquilles, s'ils voulaient abjurer leur religion, offrir des sacrifices, faire les serments accoutumés. ”

Or, entre l'alternative de mourir innocents ou vivre coupables, il n'y avait pas à balancer ; aussi la furie des persécuteurs se lassa plutôt que la constance des martyrs ! Et s'ils étaient grands par la vertu, ils furent plus grands encore par le cœur ; l'enthousiasme les rendit sublimes. Quoique nourri des principes du stoïcisme, Marc-Aurèle lui-même s'étonne du calme surhumain avec lequel ils endurent les tortures ; il semble entrevoir que cet héroïsme, simple et sans ostentation, puisé à une source mystérieuse, est au-dessus des plus vaillants efforts de sa philosophie si dédaigneuse pourtant de la mort. Il leur reproche de chercher le trépas, d'y courir avec la précipitation des troupes légères, au lieu de l'attendre avec cette gravité des sages antiques, qui, d'ailleurs, n'existe que dans son imagination infatuée de la superbe stoïcienne. La raison de cette héroïque fermeté est facile à saisir, et Marc-Aurèle l'aurait aperçue s'il se fût donné la peine de comprendre.

“ Car, dit Tertullien, tout est mérité et gagné par le martyre. C'est pourquoi nous vous remercions des décrets lancés contre nous. Mais que les jugements de Dieu sont loin des jugements des hommes ! Tandis que vous nous condamnez, Dieu nous absout. ”

Victimes volontaires de lois fratricides dont ils peuvent éviter la rigueur par une abjuration même apparente de leur foi, ces parias d'un état social organisé contre Dieu prouvèrent d'une manière éclatante que rien n'est plus fort que l'amour inspiré par le Christ. Toutes les classes de la société, tous les âges apportèrent leur contingent dans cette lutte sans exemple qui devait finir par le triomphe des vaincus : depuis l'enfant qui balbutiait d'une voix tremblante ces trois mots aussi touchants que sublimes dans sa bouche : “ Je suis chrétien, ” jusqu'au vieillard penché déjà sur le bord de la tombe ; depuis le ministre de paix jusqu'au soldat abandonnant à regret les aigles qu'il est prêt à défendre au péril de sa vie, mais qu'il ne veut pas adorer ; depuis le solitaire des Thébâides qui ne connaît que le sacrifice et se rit des tourments jusqu'à la femme, faible par nature, forte néanmoins par la grâce, qui les subit en pleurant.

Il y eut des défaillances, sans doute ; la faiblesse, l'intérêt, le culte des faux biens, l'emportèrent dans l'esprit d'un certain nombre sur des considérations d'un ordre supérieur, mais ceux-là furent l'exception, et la honte de leur reniement qui ne rejaillit que sur eux, s'efface dans la gloire dont se couvrirent la multitude de ceux qui demeurèrent fidèles au milieu des supplices.

Au rapport d'Eusèbe, l'édit de Dioclétien n'eut pas été sitôt publié qu'on vit une quantité incroyable d'hommes et de femmes se jeter dans le bûcher avec une joie et une promptitude singulières. Il y eut aussi une foule presque innombrable de fidèles qui furent liés dans des barques et précipités au fond de la mer. Les prisons se remplirent de tant de personnes innocentes qu'il n'y restait plus de place pour y mettre les criminels. "Toute la terre, d'après Lactance, était cruellement tourmentée ; et à l'exception des Gaules gouvernées par Constance Chlore, l'Orient et l'Occident étaient ravagés, dévorés par trois monstres." Eusèbe rapporte qu'une ville de Phrygie fut livrée aux flammes avec tous ses habitants, y compris le gouverneur et les magistrats, parcequ'ils refusèrent de sacrifier aux dieux.

"Les historiens, poursuit-il, n'ont point de paroles qui puissent exprimer la violence des douleurs et la cruauté des supplices que les martyrs souffrirent dans la Thébàide..... Ces violences s'exercèrent l'espace de plusieurs années, durant lesquelles on faisait mourir chaque jour, par divers genres de tourments, tantôt dix personnes, tant hommes que femmes et enfants, tantôt vingt, tantôt trente, tantôt soixante, et quelquefois même jusqu'à cent. Etant sur les lieux, j'en ai vu exécuter un grand nombre le même jour, les uns avaient la tête tranchée, les autres étaient brûlés vifs. La pointe des épées était émoussée à force de tuer, et les bourreaux, las de tourmenter leurs victimes, se relevaient tour à tour. J'ai été témoin de la généreuse ardeur et de la noble impatience de ces martyrs..... Il n'y a pas de termes qui soient capables de peindre la générosité et la constance qu'ils ont fait paraître au milieu des tortures. Comme il n'y avait personne à qui il ne fût permis de les outrager, les uns les battaient avec des bâtons, les autres avec des verges, les autres avec des fouets, les autres avec des lanières de cuir, et les autres avec des cordes, chacun choisissant, selon ce qu'il avait de malice, un instrument particulier pour les mettre à la torture."

A Utique, où vers la fin de la république, Caton s'immortalisa en se tuant de son épée, trois cents chrétiens sont ensevelis vivants dans une fosse de chaux vive. Une légion tout entière, la légion Thébaine est passée par les armes. Des vierges sont condamnées

aux lieux infâmes ; plusieurs sont abandonnées en pâture à la brutalité de cyniques débauchés. Dignités, honneurs, richesses, voluptés même essayées par de belles courtisanes : on met tout en œuvre pour séduire les martyrs qui restent inflexibles.

Chateaubriand trace dans ses *Martyrs* un tableau abrégé, rigoureusement exact, de cette longue et horrible persécution de Dioclétien qui aurait infailliblement effacé le nom chrétien de la terre, s'il n'était indélébile. Nous allons le reproduire parce qu'il résume succinctement et à la manière de Tacite, ce grand peintre de l'histoire, les récits contemporains.

“ La persécution s'étend dans un moment des bords du Tibre, aux extrémités de l'Empire. De toutes parts on entend les églises s'écrouler sous les mains des soldats ; les magistrats, dispersés dans les temples et les tribunaux, forcent la multitude à sacrifier ; quiconque refuse d'adorer les dieux est jugé et livré aux bourreaux ; les prisons regorgent de victimes ; les chemins sont couverts de troupeaux d'hommes mutilés, qu'on envoie mourir au fond des mines ou dans les travaux publics. Les fouets, les chevalets, les ongles de fer, la croix, les bêtes féroces, déchirent les tendres enfants avec leurs mères ; ici l'on suspend par les pieds des femmes nues à des poteaux, et on les laisse expirer dans ce supplice honteux et cruel ; là on attache les membres du martyr à deux arbres rapprochés de force : les arbres en se redressant, emportent les lambeaux de la victime. Chaque province a son supplice particulier : le feu lent en Mésopotamie, la roue dans le Pont, la hache en Arabie, le plomb fondu en Cappadoce. Souvent, au milieu des tourments, on apaise la soif du confesseur, et on lui jette de l'eau au visage dans la crainte que l'ardeur de la fièvre ne hâte sa mort. Quelquefois, fatigué de brûler séparément les fidèles, on les précipite en foule dans le bûcher ; leurs os sont réduits en poudre, et jetés au vent avec leurs cendres.”

Et voilà l'humanité des Romains !

Seules les scènes sauvages de la Révolution Française peuvent rivaliser avec cette barbarie des maîtres du monde. Les Huns, les Goths, les Hérules et les Vandales qui suivirent, firent-ils autant de mal ? Déployèrent-ils plus de férocité dans la guerre et les éivremments de la conquête, que cet affreux peuple romain au sein de la paix, acharné dans la répression d'une idée qui, malgré lui, allait dominer l'univers, et qui déjà levait l'infâme prescription que le vice avait acquise depuis longtemps contre la vertu ?

Que Voltaire ne vienne donc plus nous vanter, avec une oaction hypocrite, la générosité de ces bandes d'assassins : ceux qu'il nous

offre comme modèles furent aussi féroces que les impies qui se formèrent à ses leçons !

Peu de temps après la fin de toutes ces hostilités qui, contrairement au cours naturel des choses, eurent pour effet de multiplier prodigieusement le nombre des soldats enrôlés dans l'armée pacifique du Christ, Sulpice Sévère écrivait sur des ruines ces paroles remarquables :

« Dix ans de dévastation ont désolé l'Eglise de Dieu ; jamais guerre n'a autant épuisé le genre humain, et jamais l'Eglise n'a remporté de plus glorieux triomphes, puisque dix ans de carnages n'ont pu la vaincre. »

C'est ainsi que l'Eglise, étendue sur son lit de douleurs, sait réparer ses pertes par des acquisitions nouvelles qui affermissent son empire ; c'est ainsi que ses humiliations passagères contribuent à réhausser encore l'éclat de sa gloire impérissable ; et qu'une Providence toujours attentive à la conduite des affaires humaines, se joue dans sa puissance des vains conseils des hommes en relevant ce qu'ils ont abattu par des moyens qui déconcertent leur courte sagesse.

Les sophistes du dix-huitième siècle, trop bien imités par ceux du nôtre, ont plaidé chaleureusement la cause des empereurs païens, dont certains Césars modernes s'étudient à faire revivre les traditions de servitude par rapport aux catholiques. Niant ou révoquant en doute ou travestissant selon leur coutume les faits les mieux avérés de l'histoire, passant sous silence les nombreuses apologies qui nous sont restées comme des monuments de fidélité religieuse et politique, ces sycophantes ont remué ciel et terre pour rabaisser les martyrs et réhabiliter leurs bourreaux. Pour ceux-ci, l'admiration et les éloges ; pour ceux-là, le dédain, les sarcasmes et l'injure. Les premiers sont des sages, dignes après tout de commander au genre humain ; les derniers sont des furieux qui ne méritent pas même de respirer et de vivre au soleil d'une civilisation bien autrement brillante que celle qui nous éclaire, si l'on en croit ces fanatiques d'un passé avili. Les uns n'ont cessé d'être les bienfaiteurs des peuples, en dépit de leurs violences et de leurs exactions qu'excuse leur ordre social ; et les autres, justement haïs de tous, n'ont été que des factieux immolés au salut de l'Etat.

Cet odieux parallèle, mille fois refait par Voltaire, offre à tout esprit sérieux un corps de délit suffisant pour porter condamnation sur ces étranges philosophes qui ne trouvent que des louanges pour le crime, et un blâme amer pour toutes les vertus.

De quel front osent-ils exalter ces tyrans, adonnés à des excès

honteux, qui ne régnaient que par la terreur, et dont le meilleur, Titus, fit périr en quelques jours trois mille personnes à Césarée, des milliers à Bérée, et cinq mille Juifs à Rome, dans les combats de l'amphithéâtre !

Comment peuvent-ils, de gaieté de cœur, outrager cette multitude d'innocents qui moururent en revendiquant la première des libertés, la liberté de la prière, la liberté imprescriptible des âmes, la liberté de la pensée chrétienne, cette liberté religieuse qui doit être l'apanage commun des peuples ! Qu'y a-t-il de si répréhensible ou de si méprisable en ces hommes traînés de leur pleine volonté au supplice en vertu de lois homicides, quoiqu'ils fussent dès lors assez puissants pour mettre à leurs genoux ceux qui leur donnaient la mort ? Qui donc, d'eux ou de leurs persécuteurs, doivent encourir l'anathème vengeur de la postérité ?

Et cependant, Voltaire et ses séides n'hésitent pas entre ces deux partis ; leur choix est fait : leur touchante philanthropie les pousse irrésistiblement dans les bras des oppresseurs !

Au mépris du témoignage de l'histoire, sans égard au sentiment universel de réprobation qu'on a toujours professé pour cette horde de barbares, ils les prennent sous leur haute protection et invitent les monarques de l'Europe à suivre ces expédients pour se débarrasser de revendications importunes. Hélas ! leurs conseils n'ont que trop bien prévalu ! Mais quel audacieux renversement de tous les principes ! Quelle haine pour le bien, et quel amour pour le mal !

Sont-ce là les caractères de la vérité ? Ceux qui la possèdent parleraient-ils ce langage ? Auraient-ils de telles antipathies et de si monstrueuses préférences ?

Après cela, serait-il rationnel de conclure que l'humanité tout entière a tort de ne point accepter ces cyniques pour maîtres et pour guides ?

Ils se posent en réformateurs, en apôtres de la liberté, et ils défendent la tyrannie, et ils s'abstiennent de flétrir les hideurs qui souillent la face de la civilisation antique !

Ils se proclament les initiateurs d'un nouvel ordre de choses, les fondateurs d'un monde nouveau, et ils veulent nous ramener aux mœurs horribles de l'ancien monde !

Sans cesse ils nous accusent d'être des esprits rétrogrades, et tous leurs modèles, et toutes leurs idées, ils les puisent dans les plus mauvaises traditions de l'antiquité profane. Leur philosophie, leur morale, et les exemples qu'ils proposent viennent de là.

La religion du Christ qui a débrouillé le chaos confus des opinions en dissipant les ténèbres où était plongée l'intelligence

humaine, est à leurs yeux comme si elle n'existait pas. Ils renoncent à s'éclairer de ses lumières ; ils cherchent à reconstituer l'édifice social sans elle et contre elle. Ils lui dénie toute mission dans l'univers, tout droit sur l'entendement, toute influence sur les cœurs. Et voilà pourquoi dans leurs heures d'abandon, ils se plaignent de cette éternelle et profonde ignorance qui les tourmente au milieu de la nuit intellectuelle dont les ombres épaisses les enveloppent de toutes parts.

Est-il vrai qu'en se refusant à sacrifier aux dieux du Panthéon, les chrétiens se déclaraient les ennemis de l'Empire, qu'ils se rendaient coupables de trahison et devaient être punis comme des perturbateurs de la tranquillité publique ? On doit être médiocrement surpris d'entendre sortir cette accusation de la bouche des idolâtres, mal instruits de la doctrine nouvelle, mais on s'étonne à bon droit de la voir renouveler, après une expérience de dix-huit siècles, par des hommes à portée de connaître le soin infini qu'a l'Eglise de ne froisser jamais dans son enseignement ou ses actes le principe de l'autorité civile, et de commander au nom de Dieu l'obéissance aux pouvoirs établis en tout ce qui se rapporte à l'ordre politique.

De fait, il est impossible d'être bon catholique sans être bon citoyen. Ces deux titres marchent de pair : ils n'en forment qu'un, et on ne peut essayer de les séparer, de les mettre en contradiction sans mentir à la vérité, sans froisser la conscience.

Les destinées de la religion sont liées d'une certaine manière aux destinées de la société ; elles dépendent les unes des autres, et l'intérêt commun de ces deux grandes forces morales est de ne pas se diviser. L'union dans le bien leur est nécessaire, pour promouvoir, chacune en leur sphère propre, le progrès et le perfectionnement général. Or, l'union à cette condition a toujours été l'idéal qu'ont poursuivi les disciples de Jésus ; et ce sublime idéal de justice, ils ont travaillé alors mieux encore qu'aujourd'hui à le réaliser dans les faits par une foule d'œuvres de moralisation et de répression dont l'utilité et l'importance sociales ne sauraient être contestées. En sorte que loin de nuire au bon ordre et à la sécurité de l'Etat, leur action en tout temps n'a jamais apporté sous ce rapport que les résultats les plus excellents.

D'ailleurs, Jésus-Christ n'est pas descendu du Ciel pour fonder une domination terrestre, mais pour fonder une domination purement spirituelle qui n'empiète en aucune façon sur ce qui est du domaine régulier de l'Etat. Il ne s'est point élevé contre les puissances temporelles : au contraire, il a défini les devoirs qu'on est



tenu de leur rendre, faisant un même précepte de servir Dieu et César.

La loyauté envers Dieu est le meilleur garant qu'un souverain puisse avoir de la loyauté de ses sujets envers lui.

Mais s'il lui plaît de méconnaître ce principe, et de dicter des ordres contraires à ceux de Dieu même, la désobéissance en ce cas, au lieu d'être un crime de lèse-majesté, devient un devoir, et on doit s'y retrancher dans l'intérêt même de sa puissance.

Les véritables amis de l'Etat sont ceux qui lui demandent des lois justes, et qu'il se renferme dans la limite naturelle de ses attributions.

Ses pires ennemis sont ceux qui le poussent en dehors de son domaine, dans des voies d'usurpation et d'iniquité.

Que l'on examine à la lumière de cet enseignement, la conduite de nos pères dans la foi en face du pouvoir, et on s'inclinera devant leur sagesse, et on avouera que l'autorité ne pouvait compter sur un appui plus sincère et plus désintéressé.

L'Empire en les mettant à mort, achevait sa ruine et creusait sa tombe. Les Césars se faisaient les propres artisans de leur perte, en usurpant les droits de Dieu, en opprimant les consciences et en se privant ainsi des seuls éléments capables de raffermir leur autorité ébranlée, tout en lui ôtant ce qu'elle avait d'abusif.

Maintenant, si l'on consulte les monuments historiques qui nous ont été conservés en grand nombre des premiers âges du Christianisme, ils nous montrent les chrétiens remplissant dans les divers états où ils se trouvent placés par la nature ou leur génie toutes les obligations de la vie civile, également prêts à voler au champ de bataille quand l'honneur et la défense du pays l'exigent, qu'à monter sur l'échafaud lorsque l'intérêt de la religion le demande : préférant périr dans les tourments plutôt que de devoir la conservation de leurs jours à l'apostasie ou à la révolte. Un de leurs principaux persécuteurs, Marc-Aurèle, reconnaît lui-même, d'après l'affirmation d'Eusèbe, être redevable de la victoire qu'il remporte sur les Sarmates en 174, aux prières de la Légion Fulminante, et l'histoire atteste que ce service signalé eut pour effet de ralentir les poursuites dont ils étaient l'objet. Non, Rome ne compta jamais en son sein de sujets plus loyaux ni de soldats plus fidèles : et au milieu de ces soulèvements, de ces fréquentes conspirations qui s'organisèrent dans les villes et l'armée contre les despotes qui ruinaient et avilissaient l'empire, on n'en saurait citer un qui ait pris parti pour les séditeux. De sorte que parmi tant d'ambitions rivales qui faisaient ruisseler le sang pour posséder la terre, il y

en avait une qui n'aspirait qu'à verser le sien pour conquérir le Ciel par l'accomplissement du devoir en toutes choses.

Cependant, s'il peut être permis quelquefois de briser un joug oppresseur, qui alors avaient plus qu'eux le droit et la force de le faire ?

Mais s'humiliant sous la main de Dieu qui produit en nous le mérite et la justification par la voie de la souffrance et de l'épreuve, ils obéissent même aux décrets de proscription qui les prennent pour victimes, et ils laissent l'univers se soulever sans eux contre ses tyrans et les leurs. Tant il est vrai que la force brutale est impuissante à effacer Dieu et la patrie de la conscience chrétienne !

Mis hors la loi par des édits homicides, poursuivis sans relâche par des chasseurs d'hommes qu'on lance sur leurs traces, traqués partout comme des bêtes fautes qui répandent la désolation et la mort, ils s'assemblent aux catacombes, vastes solitudes qui ouvrent à la fois un asile aux proscrits et un sépulcre aux martyrs. Là, dans la poussière des tombeaux, ils implorent la grâce divine et pour se vaincre soi-même et pour vaincre les bourreaux. Prêtant l'oreille aux craquements multipliés qui annoncent la chute prochaine du colosse romain, ils élèvent vers le Ciel leurs mains suppliantes : ils le conjurent de mettre un frein aux flots des Barbares et d'apaiser en même temps les complots ennemis.

Quel contraste entre ce spectacle de la vertu aux prises avec toutes les adversités humaines, et celui du mal jetant dans la nuit païenne un long cri de victoire, au-dessus de ces têtes inclinées qui murmurent une prière !

Ils ne paraissent plus à la lumière que pour porter secours aux frères qui gémissent dans les prisons et les mines, ou pour les accompagner au prétoire et les assister à leurs derniers moments, ou dans les calamités publiques pour soigner les malades, consoler et reconforter ceux qui vivent, absoudre et exhorter ceux qui meurent. En exerçant les fonctions de ce ministère de charité et de paix, tombent-ils par hasard dans les pièges qu'on ne se lasse de leur tendre : ils marchent intrépidement aux bûchers au-dessus desquels ils voient briller des couronnes. Vainement, la populace les accable d'outrages et de coups : ils n'entendent pas les outrages, ils endurent les coups avec joie pour l'amour de Jésus, et pardonnent, en souvenir de la grande expiation du Calvaire. Toujours ils répondent par le silence de la résignation aux malédictions qu'on fait toujours retentir autour d'eux.

Quelques-uns d'entre eux seulement élèvent la voix, non pour crier aux armes : ils ne combattent pas avec le glaive, mais pour prouver aux détenteurs du pouvoir qu'ils ont tort de les livrer au

massacre ; qu'ils sont fidèles au prince comme à Dieu ; que leur culte n'est pas contraire au bonheur de l'État ; qu'ils ont droit à la tolérance autant que les prêtres d'Isis, par exemple, qui recourent à toutes sortes d'abominations pour rendre leurs superstitions populaires et pour corrompre la foule ; qu'enfin, s'ils voulaient la ruine du corps social, ils n'auraient qu'à abandonner Rome et ses tributaires à leur aveuglement et à leurs orgies pour chercher ailleurs des lieux qui toléreraient l'innocence et la pratique du bien, et que le monde des faux dieux serait épouvanté de la solidité où le laisserait la perte de tant de millions d'honnêtes citoyens.

Cela dit, ils continuent de souffrir sans murmure, et de se préparer à la mort qu'ils reçoivent sans faiblesse ni jactance. Car ils ne sont pas de la race de ces stoïciens superbes qui se vantent d'être supérieurs au reste des mortels par le mépris qu'ils font du plaisir et de la douleur. Ils ne recherchent pas les applaudissements qui font les délices de la vanité ou de l'orgueil. Loin de se poser en héros, en justes dignes d'être offerts en spectacle à la terre et au ciel, ils se plaisent au contraire dans l'obscur néant où on les abaisse. Ils ne demandent que la liberté de vivre en conservant l'honneur de leur fidélité au devoir.

Un mobile plus élevé et plus solide qu'une gloire qui se dissipe en vain bruit, dirige leurs esprits et leurs cœurs. C'est en imitant autant que possible l'inimitable modèle qu'ils adorent sur la Croix, que ces hommes nouveaux, si différents de leurs contemporains, espèrent mériter, à défaut de place dans l'histoire, une place éternelle dans les Cieux !

Les dépouille-t-on de leurs biens ? Ils acceptent la pauvreté et la peine comme des amies qui leur apprennent à se détacher des choses passagères de ce monde. Mais il leur reste l'espérance qu'on ne saurait leur ravir, la foi et la charité qui sont les éléments de leur existence spirituelle ! Ces biens, à l'absence desquels rien ici-bas ne saurait suppléer, ils y tiennent encore davantage dans la privation de tous les autres, et on ne les leur arrache pas même avec le dernier souffle de vie.

Patients dans leurs maux et compatissants à ceux de leurs semblables, résignés à leur sort quelque pénible, quelque malheureux qu'il soit, aimant leurs ennemis jusqu'à prier pour eux fidèles ; à leur parole, scrupuleux observateurs de leurs devoirs publics et privés, prompts à oublier l'injure, et à répandre les bénédictions et les bienfaits sur ceux mêmes qui les persécutent, ne respirant qu'amour et mansuétude, chastes dans leurs mœurs et paisibles dans leurs habitudes marquées au coin de la modération et de la

raison, ayant une sainte horreur de la guerre civile, du sang versé dans l'arène, et des prostitutions du cirque et des théâtres ; sans bassesse comme sans arrogance, sans servilisme comme sans crainte ; sans égoïsme, sans ambition comme sans haine : tels nous apparaissent ces généreux pionniers de la foi dont la vie et la mort servirent également au triomphe de l'Évangile.

Sont-ce là des conspirateurs et des traîtres qu'il faille sacrifier à la raison d'État ?

Qui serait assez absurde pour le croire ?

Du reste, il n'est rien soit dans le droit naturel, soit dans le droit particulier des Romains, qui puisse excuser les constantes persécutions dont les chrétiens furent victimes depuis Néron jusqu'à Constantin.

Rome, il n'est pas permis de l'ignorer, admettait dans son sein tous les dieux étrangers, malgré la défense stérile de la Loi des Douze Tables : *Deos peregrinos ne colunto*, qu'on ne tarda guère à faire tomber en désuétude parce qu'on l'estima arbitraire, tyrannique, et très impolitique sinon d'une exécution impossible à l'égard des races conquises.

Tibère, sur les rapports venus de Judée, proposa au sénat de placer au Capitole la statue de Jésus-Christ parmi celles des déités de l'Olympe. Sévère, dans son palais, l'honora de ses hommages, et Adrien lui éleva des temples. Certes, si les lois fondamentales de l'État se fussent directement opposées à l'introduction de la croyance nouvelle, ces empereurs qui les connaissaient et qui, de plus, étaient de profonds politiques, n'auraient pas agi de la sorte envers son divin fondateur.

Par une politique fort habile, les Romains, pour ménager les vaincus et éviter tout conflit sous le rapport religieux, avaient établi chez eux la liberté des cultes. Chacun était maître de décerner à la Divinité les adorations qu'il jugeait à propos de lui rendre.

Il y eut bien quelques actes d'intolérance sous Tibère et sous Claude : l'un bannit de Rome les Hébreux, l'autre fit détruire les autels de Sérapis et d'Isis. Mais ces mesures isolées, inspirées par des considérations purement politiques, à cause de l'usure effrayante qu'exerçaient les Juifs aux dépens des fils de famille, et de l'immoralité atroce des jongleurs égyptiens, ces mesures, disons-nous, ne furent que temporaires, vu qu'elles étaient contraires à l'esprit général de la législation romaine en matière religieuse.

Gibbon s'exprime ainsi sur ce sujet : " Les différents genres de cultes qui régnaient dans le monde romain étaient tous considérés par le peuple comme également vrais, par les philosophes comme

également faux, par les magistrats comme également utiles : et cette tolérance produisait non-seulement une indulgence mutuelle, mais un véritable accord entre les religions.”

Montesquieu partage le même sentiment : “ Cet esprit de tolérance et de douceur, dit-il dans un traité spécial sur cette question a toujours régné dans le monde païen : On avait garde de se persécuter et de se déchirer les uns les autres : toutes les religions, toutes les théologies, y étaient également bonnes ; les hérésies, les guerres et les disputes de religion, y étaient inconnues.”

Cette opinion concordante de deux des philosophes du XVIII<sup>ème</sup> siècle qui ont le plus approfondi les problèmes obscurs de l'histoire ancienne, tranche tous les doutes, et renverse tous les sophismes de même qu'elle fait justice des affirmations sans preuve de Voltaire et de ses échos.

*(a continuer)*

F. X. DEMERS.

---

# DEUIL ET JOIE.

## CHAPITRE II.

### JOIE.

Le 29 Septembre 1820, la grande voix de bronze du canon des Invalides apprenait à Paris à moitié éveillé qu'un fils venait de naître à la famille royale. Dieu avait suscité un rejeton à la tige de Berri. Il est impossible de peindre la joie du peuple à cette bienheureuse nouvelle ; on courait, on s'embrassait, on se disait : " Enfin la Providence nous a regardé, voici donc l'ère des révolutions terminée ; nous allons revenir, sous le gouvernement paternel de nos rois légitimes maintenant assuré, la grande nation, la fille aînée de l'Eglise. Des milliers de voix criaient à s'égosiller : Vive le roi ! Vive la duchesse de Berri ! Vive le duc de Bordeaux ! C'était une allégresse immense à laquelle tout le monde prenait part. Les passions des partis s'étaient arrêtées devant le berceau de l'enfant royal. La venue du nouveau-né n'ôtait rien aux espérances des républicains et des bonapartistes, s'ils en avaient encore ; et pour ceux qui faisaient passer l'intérêt du pays avant l'intérêt de parti, cette naissance était même un sujet de joie ; et, disons-le hautement à la gloire des Français, chez eux généralement, l'esprit de parti s'efface devant l'amour de la patrie. N'a-t-on pas vu, il y a quelques années seulement, les fils des premières familles légitimistes de France se réunir en bataillon sacré et faire le coup de feu côte à côte avec leurs compatriotes de l'armée républicaine, contre l'ennemi commun ; le sang des blancs comme celui des bleus a rougi la terre française, versé par la main de l'étranger. Honneur à ceux qui sont tombés au cri de : Vive la France ! pour la défense de son sol sacrée, envahi par les hordes allemandes !

Certain grand personnage ne partageait pas la joie publique dont la source anéantissait les espérances ambitieuses ; il n'était pas encore A. R. ; sa femme seule portait ce titre. Sa Majesté Louis XVIII avait répondu à la duchesse de Berri, qui lui demandait de conférer cette dignité au mari : " *Non, non, il est déjà assez près du trône, je ne veux pas l'en rapprocher davantage.*" La duchesse s'était fâchée avec son oncle, qui ne voulait pas accorder cette faveur au grand personnage qu'elle trouvait si bon homme, mais qui, tout bon homme qu'il était, avait eu soin de faire colporter, dans toute la France et à l'étranger, les bruits les plus injurieux contre Madame la duchesse de Berri, et qui avait poussé l'infamie jusqu'à rédiger et à déposer à Londres une protestation contre l'événement attendu. Le Roi, averti de ces manœuvres, informa sa nièce qu'il entendait donner à la naissance de l'enfant qu'elle portait toute la publicité et tout l'apparat possibles. La malveillance ayant été prodigue de suppositions, la duchesse se rendit à la volonté du roi, bien qu'il lui en répugnât ; mais l'amour maternel, ce sentiment si puissant chez elle, fut plus fort que la retenue de la femme ; elle céda pour fermer la bouche à la calomnie partie d'en face du Louvre.

Nous pensons être agréable à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux la copie textuelle des déclarations des témoins et l'acte de naissance de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux, tels qu'ils existent aux archives de France.

L'an de grâce mil-huit-cent vingt et le vingt-neuvième jour du mois de septembre, à trois heures et demie du matin.

Nous, Charles Henry Dambray, Chevalier, Chancelier de France, président de la Chambre des pairs, Chancelier et Commandeur des ordres du roi, remplissant, aux termes de l'ordonnance de Sa Majesté du 23 mars 1816, les fonctions d'officier de l'état civil de la maison royale ;

" Accompanyé de Charles Louis Huguet, marquis de Sémonville, pair de France, Grand Référendaire de la Chambre des pairs, Grand Officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur ; et de Louis François Cauchy, Garde des Archives de ladite Chambre, dépositaire des registres dudit état civil ;

" Sur l'avis a nous donné par le Grand-Maitre des cérémonies de France que Madame la duchesse de Berri était prise des douleurs de l'enfantement, nous sommes transportés au palais des Tuileries, pavillon Marsan, résidence actuelle de S. A. R. Très Haute et Très Puissante princesse Caroline-Ferdinande-Louise, princesse des Deux Siciles, duchesse de Berri, veuve de Très Haut et Très Puissant prince Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berri, fils de France,

décédé à Paris le 14 février dernier, à l'effet d'y constater la naissance de l'enfant dont est demeurée enceinte ladite princesse, en dresser procès-verbal et recevoir, conformément à l'ordonnance du roi du 23 Mars 1816, l'acte de naissance prescrit par le code civil.

« Arrivés audit palais et conduits à l'appartement de Mme la duchesse de Berri, nous y avons trouvé S. A. R. déjà heureusement accouchée d'un enfant du sexe masculin, ainsi que nous l'avons vérifié, ledit enfant né à deux heures trente cinq minutes du matin, ainsi que nous l'ont déclaré les témoins de l'événement, désignés ci après, et qui, d'après les ordres du roi, à nous transmis par le Grand-Maitre des cérémonies, doit se nommer Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux. »  
Suit la déclaration des témoins.

1o. Louis Gabriel Suchet, duc d'Albuféra, pair et maréchal de France, Grand-Croix de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, âgé de quarante-huit ans, demeurant à Paris rue du faubourg St. Honoré, l'un des témoins désignés par le roi aux termes de l'ordonnance du 23 Mars 1816, de laquelle désignation il nous a justifié par lettre close de S. M., du 11 juillet dernier, déclare ce qui suit :

J'étais logé par ordre du roi au pavillon de Flore; au premier avertissement qui me fut donné des douleurs que ressentait S.A.R. Madame la duchesse de Berri, je m'empressai de me rendre à son appartement : j'y arrivai à deux heures 45 minutes. A mon arrivée dans la chambre de la princesse, S. A. R. était déjà accouchée, elle me dit : *« Monsieur le maréchal, vous voyez que l'enfant me tient encore, je n'ai pas voulu que l'on coupât le cordon avant votre arrivée. »* Je reconnus en effet à l'instant que l'enfant n'était point détaché de sa mère et qu'il était du sexe masculin. La section du cordon ombilical n'eut lieu que quelques minutes après, elle fut faite par M. Deneux, accoucheur de la princesse, en ma présence et en celle de plusieurs gardes nationaux qui avaient été appelés pour en être témoins et dont trois étaient arrivés avant moi auprès du lit de la princesse. MM. Bougon et Baron et Mme de Gontaut étaient aussi présents à cette opération; lorsqu'elle fut terminée S. A. R. donna l'ordre de faire entrer dans sa chambre tous les militaires qui se trouvaient au château, ce qui fut exécuté. Signé: MARÉCHAL  
duc d'ALBUFÉRA.

2o. Marie François-Henry de Franquetot, duc de Coigny, pair et maréchal de France, Chevalier-Commandeur des ordres du Roi; gouverneur de l'Hôtel royal des Invalides, âgé de quatre vingt-trois ans, demeurant à Paris, audit Hôtel des Invalides, témoin



pareillement désigné par le roi par lettre close de S. M., sous la même date, déclare ce qui suit :

Je logeais par ordre du roi et depuis quelques jours au château des Tuileries ; je fus avertis que S. A. R. venait d'accoucher. Je m'empressai de me rendre à son appartement ; au moment où j'y arrivai, la section du cordon ombilical venait d'avoir lieu en présence de M. le duc d'Albuféra et de plusieurs autres personnes présentes ; je reconnus que l'enfant était du sexe masculin. Signé :  
MARÉCHAL DUC DE COIGNY.

30. Nicolas Victor Lainé, âgé de vingt-quatre ans, marchand épicier, demeurant rue de la Tixanderie n° 52, grenadier au 4<sup>e</sup> bataillon, 9<sup>e</sup> Légion de la garde nationale de Paris, déclare ce qui suit :

J'étais en faction à la porte du pavillon Marsan, une dame vint m'engager à monter dans l'appartement de Madame la duchesse de Berri, pour attester que S. A. R. venait d'accoucher d'un prince ; j'y montai tout de suite et je fus introduit dans la chambre de la princesse, où il n'y avait encore que M. Deneux et une autre personne de la maison. Au moment où j'entrai, je remarquai que la pendule marquait deux heures trente cinq minutes, la princesse m'invita elle-même à vérifier le sexe de l'enfant et la circonstance qu'il n'était pas encore détaché de sa mère ; je reconnus qu'en effet il en était ainsi. Bientôt après arrivèrent MM. Paigné et Dauphinot, M. le duc d'Albuféra et M. Triozon. Ce n'est qu'après et en leur présence, qu'a eu lieu la section du cordon ombilical, après vérification faite du sexe de l'enfant qui a été reconnu être du sexe masculin. Signé : LAINÉ.

40. Augustin-Pierre Paigné, âgé de trente-quatre ans, pharmacien, demeurant Place Baudoyer n° 1, premier sous-lieutenant de grenadiers au 4<sup>e</sup> bataillon, 9<sup>e</sup> légion de la garde nationale de Paris, déclare ce qui suit :

On vint prévenir au poste que Madame la duchesse de Berri venait d'accoucher ; je montai avec M. Paigné ; je vis l'enfant mâle dont la princesse était accouchée tenant encore à sa mère, j'éclairai M. Deneux au moment où il opéra la section du cordon ombilical. Signé : A. PAIGNÉ.

50. Hippolyte-Louis Dauphinot, âgé de trente-huit ans, employé, demeurant à Paris, rue de Jouy n° 8, sergent de grenadiers au 4<sup>e</sup> bataillon, 9<sup>e</sup> légion de la garde nationale, déclare ce qui suit :

J'étais devant le poste lorsqu'un officier vint m'engager avec un autre témoin à me rendre dans l'appartement de S. A. R., Madame la duchesse de Berri ; j'y montai avec M. Paigné. La princesse m'ordonna de vérifier le sexe de l'enfant que je reconnus être

masculin, et M. Deneux me fit voir qu'il n'était pas encore détaché de sa mère. Signé : DAUPHINOT.

60. Pierre Antoine Triozon Sadony, âgé de quarante-neuf, négociant, demeurant Place-Royale n° 26, capitaine de grenadiers au 4<sup>e</sup> bataillon, 9<sup>e</sup> légion de la garde nationale, déclare ce qui suit :

J'étais au poste du pavillon de Flore, on vint m'avertir de l'accouchement de S. A. R. ; je m'empressai de me rendre à son appartement, je fus introduit dans la chambre au moment où la section du cordon venait d'être opérée en présence de M. le duc d'Albuféra et de plusieurs autres personnes et gardes nationaux. J'ai reconnu que l'enfant était du sexe masculin. Signé : TRIOZON SADONY.

70. Louis Franque, âgé de trente ans, garde du corps de Monsieur de 1<sup>e</sup> classe, demeurant à l'Hôtel des gardes, déclare ce qui suit :

J'étais en faction à la porte de S. A. R. Madame la duchesse de Berri, et j'ai été le premier prévenu de l'événement ; la dame qui me l'annonça m'ayant engagé à entrer, je laissai un instant mon fusil ; j'entrai dans la chambre et je vis l'enfant mâle dont la princesse venait d'accoucher, non encore détaché de sa mère. Signé : FRANQUE.

80. Augustin-Charles-Henri d'Harivilliers, âgé de trente-trois ans, capitaine de grenadiers au 3<sup>e</sup> régiment de la garde royale, demeurant à Paris, rue du Bac 108, déclare ce qui suit :

J'étais à mon poste ; on vint me dire que S. A. R. ressentait les douleurs de l'enfantement ; je me rendis aussitôt à son appartement. On me fit entrer dans sa chambre, je vis l'enfant non encore détaché de sa mère, je sortis pour aller chercher M. le duc d'Albuféra, mais il s'était croisé avec moi et je ne le trouvai plus à son appartement. Signé : D'HARIVILLIERS.

90. Rose-Josephine-Gauné de Gazeau, femme Derathaire, première femme de chambre de S. A. R. Madame la duchesse de Berri, âgée de quarante huit ans, demeurant au pavillon Marsan, déclare ce qui suit :

J'occupe une chambre joignant immédiatement celle de la princesse et dont la porte restait ouverte pendant la nuit. J'avais quitté S. A. R. en parfaite santé à deux heures du matin et je dormais depuis peu de temps quand je fus réveillée par la voix de Madame la duchesse de Berri qui appelait à elle ; j'y courus à l'instant même. Mme. Bourgeois arriva en même temps que moi, la princesse me dit qu'elle était à l'instant d'accoucher. On m'avait confié la clef de l'appartement des enfants de S. A. R., afin que je pusse avertir aux premières souffrances M. Deneux, accoucheur de la princesse, et Mme de Gontaut ; je m'empressai d'

courir. Lorsque je revins, M<sup>me</sup> Bourgeois me dit que la princesse était accouchée ; je vis, en effet, l'enfant tenant encore à sa mère. S. A. R. me dit que c'était un garçon, ce que je vérifiai ; il n'y avait encore près de la princesse que M<sup>me</sup> Bourgeois et moi ; je pensai qu'il fallait appeler quelqu'un pour être témoin. On alla chercher le garde du corps et le garde national qui se trouvaient de faction, et successivement il arriva plusieurs autres personnes parmi lesquelles se trouvait M. le duc d'Albuféra. La section du cordon n'a eu lieu qu'en leur présence. On avait envoyé de Pau à la princesse du vin de Jurançon et une gousse d'ail. S. A. R. s'en souvint et demanda qu'on fit boire à l'enfant de ce vin et qu'on lui frotta les lèvres avec la gousse d'ail. Ce qui fut exécuté par Sa Majesté elle-même qui était survenue dans l'intervalle. Signé : GAUNÉ GAZEAU DERATHAIRE.

100. Marie-Charlotte Villemenot, femme Bourgeois, âgée de trente-six ans, femme de chambre ordinaire de S. A. R., demeurant au pavillon Marsan, déclare ce qui suit :

J'avais quitté à deux heures S. A. R. pour me retirer dans ma chambre qui est très-voisine de la sienne et dont la porte était ouverte. A peine étais-je endormie que la princesse s'est écriée : " Madame Bourgeois, vite, il n'y a pas un seul moment à perdre ! " Je sautai en bas du lit, je tirai les sonnettes, et à peine étais-je arrivée au lit de la princesse que je reçus la tête de l'enfant, la princesse demanda aussitôt de la lumière, car il n'y en avait pas en ce moment. J'allumai un flambeau à la lampe. " Dieu, quel bonheur, s'est écriée la princesse, c'est un garçon ; c'est Dieu qui nous l'envoie ! " M<sup>me</sup> Derathaire arrivée, en même temps que moi, était allée aussitôt prévenir M. Deneux. A son retour et sur l'ordre de la princesse qui désirait qu'on fit entrer le plus de témoins possible, j'allai chercher le garde du corps de Monsieur et le garde national qui se trouvaient de faction ; ils arrivèrent bientôt et furent suivis de plusieurs autres. Bientôt après arriva M. le duc d'Albuféra. Ce n'est qu'après son arrivée et lorsqu'il eût vérifié le sexe de l'enfant, qu'eut lieu la section du cordon ombilical. Signé : C. M. F. BOURGEOIS.

110. Marie-Charlotte-Julienne-Eugénie de Coucy, duchesse de Reggio, âgée de vingt-neuf, dame d'honneur de S. A. R. demeurant au pavillon Marsan, déclare ce qui suit :

J'ai été avertie sur le champ que S. A. R. ressentait les douleurs de l'enfantement, je me suis rendue à l'instant même. En entrant, je vis l'enfant non encore détaché de sa mère. La princesse m'apprit que c'était un garçon, j'allai sur le champ en prévenir S. A. R. Monsieur. Signé : MARÉCHALE OUDINOT, DUCHESSE DE REGGIO.

120. Marie Louise Joséphine de Montaut, vicomtesse de Gontaut Biron, âgée de quarante-sept ans, gouvernante des enfants de feu S. A. R. Monseigneur le duc de Berri, demeurant au pavillon Marsan, déclare ce qui suit :

A deux heures et demie, Mme Derathaire vint m'avertir que S. A. R. ressentait les douleurs de l'enfantement ; je m'y rendis aussitôt. En entrant dans la chambre, j'entendis les premiers cris de l'enfant. Madame la duchesse de Berri s'est écriée en me tendant les bras : " C'est Henri ! " j'ai reconnu que l'enfant n'était point encore détaché et était du sexe masculin. Au même moment sont arrivés des gardes nationaux appelés par les ordres de S.A.R. et immédiatement après M. le duc d'Albuféra. Ce n'est qu'en sa présence et après la vérification par lui faite du sexe de l'enfant que la section du cordon ombilical a eu lieu. Signé : M. L. J. MONTAUT, vicomtesse de Gontaut.

130. Ursule-Antoinette-Blaise, femme Lemoine, âgée de quarante quatre ans, garde de S. A. R. Madame la duchesse de Berri, demeurant au pavillon Marsan, déclare ce qui suit :

On est venu m'avertir en même temps que Mme. de Gontaut ; j'arrivai quelques instants avant elle à l'appartement de S. A. R., l'enfant criait très-fort et n'était point encore détaché de sa mère ; je reconnus qu'il était du sexe masculin. Signé : V. LEMOINE.

140. Louis-Charles Deneux, âgé de cinquante trois ans, docteur en médecine, accoucheur de S. A. R. Madame la duchesse de Berri, demeurant rue de l'Université 62, déclare ce qui suit :

A deux heures et demie, je fus prévenu que S. A. R. ressentait les douleurs de l'enfantement ; je courus sur le champ sans prendre la peine de m'habiller entièrement à l'appartement de la princesse. Elle n'avait point eu le temps d'être changée de lit ; au moment où j'arrivai près d'elle, j'entendis l'enfant crier ; je reconnus qu'il était du sexe masculin et qu'il n'était point encore détaché de sa mère, laquelle n'était point encore délivrée. Il a été vu dans cet état par plusieurs des gardes nationaux et gardes de Monsieur, par M le duc d'Albuféra et par MM. Baron et Bougon. D'après le désir de S. A. R, l'enfant jouissant d'une parfaite santé, la section du cordon n'a eu lieu, qu'en présence de ces différentes personnes. Signé : DENEUX, accoucheur.

150. Jacques-François Baron, âgé de trente neuf ans, médecin des enfants de feu S. A. R. Monseigneur le duc de Berri, demeurant rue du Four St. Germain 49, déclare ce qui suit :

Arrivé à deux heures trente cinq minutes dans la chambre de S. A. R., je vis l'enfant placé sur sa mère et non encore détaché d'elle. Je reconnus qu'il était du sexe masculin, la section du

cordons n'a eu lieu qu'après l'arrivée de M. le duc d'Albuféra et de plusieurs autres témoins. Signé : **BARON.**

160. Charles-Jacques-Julien Bougon, âgé de quarante-un ans, premier chirurgien de S. A. R. Monsieur, demeurant rue St. Honoré 333, déclare ce qui suit :

Je suis arrivé dans la chambre de S. A. R. Madame la duchesse de Berri sur le premier avis qui m'en a été donné et quelques instants après M. Baron ; l'enfant était placé sur sa mère et lui était encore attaché par le cordon ombilical dont la section n'a eu lieu qu'après l'arrivée de M. le duc d'Albuféra et de plusieurs autres témoins ; je reconnus que l'enfant était du sexe masculin. Signé : **BOUGON.**

170. Alexandre-Marie-Louis-Charles Lallemand, comte de Nantouillet, âgé de soixante-un ans, premier écuyer de feu S. A. R. Monseigneur le duc de Berri, demeurant à l'Élysée-Bourbon :

A deux heures trois quarts environ, je fus averti que Madame la duchesse de Berri éprouvait les douleurs de l'enfantement ; je courus à son appartement et, par son ordre, j'approchai de son lit ; la princesse me montra elle-même que l'enfant tenait encore, je reconnus qu'il était du sexe masculin. Signé : **COMTE DE NANTOUILLET.**

A l'information ci-dessus étaient présents : 1<sup>o</sup> Armand-Emmanuel-Septimoine du Plessis, duc de Richelieu, pair de France, Grand Veneur de France, Chevalier-Commandeur des ordres du roi, ministre secrétaire d'État, président du conseil des ministres et, en cette qualité, tenant, à défaut du ministre secrétaire d'État de la maison du roi, les registres de l'état civil de la maison royale : accompagné, 1<sup>o</sup> de Jules-Jean-Baptiste-François de Chardebœuf, comte de Pradel, directeur général du ministère de la maison du roi ; 2<sup>o</sup> Henry Evrard de Dreux, marquis de Brézé, Grand-Maître des cérémonies de France, maréchal des camps et armées du roi.

Et du tout, avons dressé présent procès-verbal inscrit sur le double registre de l'état civil de la maison du roi, et auquel, après lecture faite, ont signé avec nous et les témoins désignés par S. M. :

1<sup>o</sup> Très Haut et Très Puissant prince Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre ; 2<sup>o</sup> Très Haut et Très Puissant prince Charles-Philippe de France, comte d'Artois, Monsieur, frère du roi ; 3<sup>o</sup> Très Haute et Très Puissante princesse Marie-Thérèse-Charlotte de France, Madame, duchesse d'Angoulême ; 4<sup>o</sup> Très Haut et Très Puissant prince Louis-Antoine d'Artois, duc d'Angoulême, fils de France, et de 1<sup>o</sup> Très Haut et Puissant prince Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, premier prince du sang ; Très Haute et Puissante princesse S. A. R. Marie-Amélie, princesse

des Deux-Siciles, duchesse d'Orléans, son épouse, première princesse du sang ; Très Haute et Puissante princesse Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, duchesse d'Orléans, première princesse du sang, douairière ; Très Haute et Puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, princesse du sang ; Très Haute et Puissante princesse Eugénie-Adélaïde-Louise d'Orléans, mademoiselle d'Orléans, princesse du sang ; et de 2<sup>o</sup> le président du conseil des ministres, le directeur général du ministère de la maison du roi et le Grand-Maitre des cérémonies de France. Fait à Paris, au palais des Tuileries, les jours, mois et an que dessus. Et de suite, Nous, Chancelier de France, assisté comme dessus, avons, en vertu des pouvoirs à nous conférés par l'ordonnance du roi du 23 mars 1816, procédé à la réception de l'acte de naissance de Très Haut et Puissant prince Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, petit fils de France, né aujourd'hui à deux heures trente-cinq minutes du matin, au palais des Tuileries, à Paris ; fils de Très Haut et Très Puissant prince feu Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berri, fils de France, décédé à Paris le quatorze février dernier, et de Très Haute et Très Puissante princesse Caroline Ferdinande-Louise, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berri, sa veuve, demeurant audit palais des Tuileries, au pavillon Marsan, à Paris, département de la Seine.

Collationné au registre par le soussigné, Garde des Archives de la Chambre des pairs. CAUCHY.

Comme on le voit, il y eut peut-être exagération dans la publicité donnée à la naissance du duc de Bordeaux, mais le roi l'avait voulu ainsi et il avait été obéi. Les calomnies avaient eu le champ large, il fallait que la réfutation eût le champ encore plus large. Eh bien, qui le croirait, même au moment où nous écrivons, il y a encore des gens qui doutent de la légitimité de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux !

La naissance du prince fut marquée par des bienfaits. Le roi accorda de nombreuses amnisties ; la duchesse et la famille royale firent distribuer d'abondantes aumônes ; on donna des fêtes dans toute la France ; l'entraînement fut général ; et celui qui aurait prophétisé les événements qui, dix ans après, devaient fermer les portes de la patrie à l'enfant nouveau-né, n'eût rencontré que des sceptiques. Cependant celui qui a été l'objet de tant d'adulations, de tant de réjouissances passe sa vie sur la terre d'exil.

Finissons par le récit d'un trait de bonté de S. A. R. qui la peint tout entière : Bouton et Gravier, dont nous avons déjà parlé, avaient été condamnés à mort, le 29 octobre, c'est-à-dire un mois

après la naissance du duc de Bordeaux. La duchesse intervint pour sauver de l'échafaud les deux coupables ; elle adressa au roi, la lettre suivante :

“ Sire, comme je ne puis voir le roi aujourd'hui, je lui écris pour lui demander la grâce de deux malheureux qui ont été condamnés à mort hier pour tentative contre ma personne. Je serais au désespoir qu'il pût y avoir des Français qui mourussent pour moi. L'ange que je pleure demandait en mourant la grâce de son meurtrier ; il sera l'arbitre de ma vie. Me permettez-vous, mon oncle, de l'imiter et de supplier V. M. d'accorder la grâce à ces deux infortunés. L'auguste exemple du roi nous a habitués à la clémence : daignera-t-il permettre que les premiers instants de mon cher fils, du vôtre, du fils de la France, soient marqués par un pardon. CAROLINE.

Le roi, touché jusqu'aux larmes à la lecture de cette lettre si grande, fit grâce.

CITE. DEL MONIBRI.

---

## M. THIERS

---

### III

(suite)

En 1868, M. Thiers, combattait le système libre échangiste, qui fût néanmoins adopté selon le désir de Napoléon et selon le programme de quelques anciens saint-simoniens. Pendant la même session, dans un discours qui dura toute une séance, M. Thiers traça le tableau le plus alarmant de l'état financier de la France. Mais comme il ne fit que critiquer sans indiquer aucun remède à cet état, on lui reprocha, non sans quelque apparence de raison, d'avoir fait de l'opposition pour l'amour de l'art.

"M. Thiers, dit encore son biographe, échoua, à Paris, au premier tour de scrutin aux élections des 23 et 24 mai 1869. Elu quinze jours plus tard, il soutint d'abord le ministère du 2 janvier 1870 (ministère Ollivier) dans lequel siégeaient ses amis, et s'en sépara sur la question de la guerre franco-allemande."

Avant cette séparation, M. Thiers, qui dirigeait l'opposition au Corps législatif, avait fait attaquer très-vivement le projet d'appel au peuple pour la ratification des changements introduits dans la constitution de 1852. Le 21 mai le résultat du plébiscite fut proclamé en séance impériale, dans la salle des Etats, au Louvre. Au mois de juillet, le 15, M. le duc de Grammont apportait au Corps législatif une note annonçant la guerre avec la Prusse. La majorité reçut avec de bruyants applaudissements les derniers mots de M. le duc de Grammont disant : "Dès hier nous avons appelé nos réserves, et, avec votre concours, nous allons prendre immédiatement les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts, la sécurité et l'honneur de la France."

Une biographie—probablement tirée du *Dictionnaire de Vape-*



veau—contient ce qui suit au sujet de M. Thiers, dans la séance du 15 juillet : “ Sans se laisser intimider par les insultes de la majorité, lui qui, dès 1866, s'était écrié : “ Il n'y a plus une seule faute à commettre ! ” il combattit la déclaration de guerre dans un discours resté célèbre : “ Oui, quant à moi, ” disait-il, “ je suis tranquille pour ma mémoire : je suis sûr de ce qui lui est réservé pour l'acte auquel je me livre en ce moment, mais pour vous, je suis certain qu'il y aura des jours où vous regretterez votre précipitation..... Offensez moi..... Insultez moi, je suis prêt à tout subir pour défendre le sang de mes concitoyens que vous êtes prêts à verser si imprudemment. ” On sait le cas que fit la majorité des sages et prophétiques conseils de M. Thiers. La guerre fut votée et les désastres de nos armées ne tardèrent pas à justifier les prédictions de l'éminent homme d'Etat.”

M. Thiers, seul de la gauche, se leva pour blâmer la susceptibilité du gouvernement qui, ayant eu satisfaction sur le fond, se sentait blessé par la forme. Pendant que M. Thiers parlait, les républicains gardaient le silence ; ces partisans de l'unité allemande de la fraternité des peuples, voyaient comment la Prusse entendait “ le pacte fraternel. ” Le compte rendu officiel, que M. Thiers aurait rectifié s'il eut été inexact, ne rapporte pas les choses comme la biographie citée plus haut. Il y est fait mention d' “ interruption, ” mais non d'injures, ni d'insultes.

Après avoir expliqué pourquoi il ne s'est pas levé avec la majorité aux dernières paroles de M. le duc de Grammont, M. Thiers dit qu'il ne refusera au gouvernement aucun moyen de le rendre victorieux quand la guerre sera déclarée. Il blâme le ministère d'avoir agi sans consulter la Chambre et sans lui laisser le temps de la réflexion. “ L'histoire, la France, le monde, dit-il, nous regardent, messieurs ; de la résolution que vous allez prendre peut résulter la mort de milliers d'hommes et dépend peut-être la destinée de notre pays. Pour moi, avant cette décision redoutable, il me faut un moment de réflexion. (*Nouveau bruit.*) ”..... Je suis très-résolu à entendre vos murmures et à les braver. (*Très bien!* autour de l'orateur) ..... Est-il vrai qu'on fond votre réclamation avait été écoutée. Est-il vrai que vous rompez sur une question de susceptibilité ? Voulez-vous que l'Europe dise que lorsque le fond vous était accordé, pour une question de forme vous avez fait verser des torrents de sang ? (*Bruit.*) Chacun ici ne doit porter que la responsabilité qu'il lui convient de porter. Quant à moi j'ai souci de ma mémoire, et je décline toute responsabilité. Oni, c'est la forme qui vous a blessé. (*Non, non !—Si, si !*) Je regarde cette guerre comme très-imprudente..... (*Interruption.*).....

écouter des susceptibilités sur la question de forme, (*Bruit.*) c'est s'exposer à regretter un jour sa précipitation. (*Exclamations.*) Un historien, très enthousiasmé de M. Thiers, a écrit quelque part : " M. Thiers bien renseigné sur nos forces militaires, n'hésita point à dénoncer les périls de la situation."

Avant M. Thiers, un homme de guerre, aussi bon chrétien que bon Français, aussi intelligent qu'énergique, le maréchal Niel, avait sondé la profondeur des périls dont l'unité allemande menaçait la France. Pour parer à ces périls, le maréchal, étant ministre de la guerre proposa, en 1867, de changer la loi militaire de 1832, en grande partie œuvre de M. Thiers, et d'organiser l'armée française de façon qu'elle fût à peu près égale à celle de la Prusse. M. Thiers, conduisant l'opposition à l'attaque, fit échouer le projet du maréchal. Selon lui, les onze cent milles soldats de l'Allemagne n'existaient que sur le papier ; la loi militaire de 1832 mettait à la disposition du gouvernement autant d'hommes qu'il en fallait ; il était donc inutile de grever le budget de nouvelles dépenses. Tous les députés de la gauche, visant à passer pour des philanthropes et pour des hommes d'Etat économes, déclamaient de leur côté, contre les dangers du militarisme. Le projet du maréchal Niel, n'ayant pas été voté dans la session, fut à peu près abandonné par le gouvernement, reculant devant les attaques de l'opposition. La loi militaire du 1er février 1868 fit disparaître les dispositions les plus importantes de ce projet et maintint la loi de 1832, modifiée toutefois sur le point de la durée et du mode de service. Le rapporteur de la loi disait cependant à la Chambre que l'équilibre rompu par les événements survenus en Europe " ne pouvait être rétabli ni par l'œuvre des peuples, ni par l'effort des conférences, mais par les résultats d'une guerre." La loi, votée le 1er février, devait donner une armée effective d'un million trois cent mille hommes : 750,000 hommes de troupes actives, 550,000 gardes nationaux mobiles. Peu de temps après, le maréchal mourut : sa mort, on peut le dire, fut un grand malheur pour la France. Mais pour lui, en quittant ce monde, il a emporté la consolation d'avoir, dans une vie exemplaire, servi avec une égale fidélité Dieu et la patrie.

Après le maréchal Niel, le portefeuille de la guerre tomba entre des mains incapables ; l'opposition combattit le nouveau système militaire et le rendit tellement impopulaire que la majorité n'osa voter pour la garde mobile qu'une somme insignifiante. Aussi, lorsque la guerre éclata, la garde mobile n'existait-elle que sur les rôles des mairies. Qu'en cet état d'infériorité de l'armée française, il y eut imprudence et danger à faire la guerre, les

événements ne l'ont que trop prouvé. Que M. Thiers, soucieux de sa mémoire, ait décliné toute responsabilité, cela ne l'exonère pas du fait, d'avoir, par son opposition, empêché la reconstitution de l'armée française sur les bases proposées par M. le maréchal Niel, avec l'assentiment de tous les militaires un peu éclairés. Certes M. Thiers n'a pas contribué à la déclaration de la guerre de 1870 ; il a prédit que de cette guerre dépendait peut-être la destinée du pays ; il a fait pour prévenir une témérité de la part de Napoléon, ce que Louis Philippe avait fait, plus heureusement en 1840, pour l'empêcher, lui, M. Thiers, de commettre la même témérité. Tout cela est vrai. Mais il est également vrai que si l'armée française, au jour de la déclaration de guerre, se trouvait inférieure en nombre, inférieure en armements, inférieure en administration à l'armée prussienne, c'est parce que M. Thiers, dirigeant les républicains, avait fait refuser au gouvernement, par crainte du militarisme, les hommes et l'argent nécessaires pour organiser des forces militaires égales à celles de la Prusse. Quelque grands, quelque louables, si l'on veut, qu'aient été les efforts de M. Thiers pour faire obstacle à la déclaration de guerre, la responsabilité de s'être opposé à la réforme de l'armée française reste à sa charge, et par voie de conséquence une part de responsabilité lui revient dans les désastres de la France.

Quel eût été le sort de la guerre si le projet du maréchal Niel eût été adopté et mis à exécution ? C'est le secret de Dieu. Mais ce qui n'est un secret pour personne, c'est que, moins nombreuse et moins bien équipée que l'armée prussienne, l'armée française a été battue, et que son infériorité provenant du refus d'hommes et d'argent fait au ministre de la guerre, en 1867 et 1868, par l'opposition dont M. Thiers était le chef au Corps Législatif.

Le 4 août, la division Douay avait été défaite à Wissembourg ; le 6, le maréchal de MacMahon avait perdu la bataille de Reischaffen ; le 7, le général Frossard avait été battu à Spicheren. Convoqué extraordinairement, le Corps législatif se réunit le 9. Dans la séance du 11, M. Thiers monta à la tribune pour expliquer la cause de ces revers. "Quelle en est donc l'explication ?" dit-il. C'est que la France n'était pas prête. Il y a quinze jours, je n'ai pas tout dit, je ne pouvais pas tout dire. J'avais la preuve formelle que la France n'était pas prête. Non la France n'était pas prête, et il importe qu'on le sache. C'est la seule explication de notre échec. Ça été le plus grand motif de mon opposition à la guerre. Non ! nous n'étions pas prêts ; je l'ai dit à tous les ministres, et c'est pour cela que j'ai vu avec tant de douleur voter la guerre."

A qui la faute si la France n'était pas prête ? A l'opposition, qui dirigée par M. Thiers, avait fait avorter le projet de réorganisation de l'armée par le maréchal Niel. Echo de l'opposition parlementaire, la presse libérale doit aussi porter une lourde part de cette faute ; car, en répandant dans le peuple les idées de pactes fraternels entre les nations s'embrassant au milieu de la paix universelle, cette presse avait affaibli les anciennes traditions militaires et patriotiques au profit de l'égoïsme et de l'amour du bien-être. La communication de M. Thiers au Corps législatif ne peut être envisagée que comme une tentative pour se justifier de son opposition. " Je savais, dit-il que nous n'étions pas prêts ; je l'ai dit à tous les ministres. Malgré mes avertissements la guerre a été déclarée." Cela signifie : j'ai donc fait tout ce que je pouvais ; je suis exempt de blâme.

Cependant M. Thiers n'avait pu être éclairé comme par une illumination soudaine sur l'état de l'armée. Comment expliquer que, lui, qui prévoyait depuis longtemps les desseins de la Prusse, se soit opposée à la refonte de l'armée, et que, sachant que la France ne serait pas prête, il ait, pendant trois ans, mis en œuvre son influence et celle de ses amis pour empêcher les améliorations demandées par les officiers les plus expérimentés ? Chercher à détourner d'une guerre inévitable, le gouvernement entraîné par les passions populaires, c'était perdre son temps ; M. Thiers le savait bien. Mais dire très haut qu'il s'était dévoué à cette œuvre, M. Thiers savait bien que c'était se dégager et engager les autres. En effet, si ce n'était pas pour se dégager d'une responsabilité gênante, à quoi servait-il à M. Thiers de dire par deux fois devant le Corps législatif : " Nous n'étions pas prêts ; ce n'est pas ma faute si l'on a fait la guerre ; car j'ai prévenu que nous n'étions pas prêts, afin qu'on ne la fit pas." Ce stratagème a réussi. " On sait, dit la biographie citée plus haut, on sait le cas que fit la majorité des sages et prophétiques conseils de M. Thiers." Mais ce qu'on ne sait pas, ou du moins ce qu'on ne se rappelle pas, c'est que M. Thiers ne fut ni sage ni prophète le jour où il fit refuser au maréchal Niel les soldats et l'argent nécessaires pour que la France fut prête.

Dans la séance du Corps législatif tenue pendant la nuit du 3 au 4 septembre, M. Jules Favre déposa un projet de loi, signé par lui et vingt-six de ses amis, déclarant Napoléon et sa dynastie déchue du trône. Il ne fut pas statué sur ce projet ; la séance fut renvoyée à midi. A la reprise de la séance, M. Thiers, avec l'assentiment de quarante-cinq autres députés, déposa un contre-projet ainsi conçu : " Vu les circonstances, la Chambre nomme

une commission de gouvernement et de défense nationale. Une constituante sera convoquée aussitôt que les circonstances le permettront." C'était, mais en d'autres termes que ceux employés par M. Jules Favre, prononcer la déchéance de Bonaparte. Le projet de M. Thiers était conçu de manière à donner satisfaction aux plus impatients, en laissant subsister la Chambre ; il fut renvoyé à une commission. Mais, à trois heures, la République était proclamée. Ce fut inutilement que la Chambre adopta le projet Thiers et envoya des commissaires à l'Hôtel de Ville. Le gouvernement provisoire, qui s'y était constitué, fit seulement faire une démarche auprès de M. Thiers pour l'inviter à se joindre à lui. " Mais, dit un écrivain, l'habile homme d'Etat comprit que son jour n'était pas venu."

## IV

" Après le 4 septembre, lit-on dans la biographie déjà citée, M. Thiers refusa d'entrer dans le gouvernement de la défense nationale ; mais il accepta de sonder l'Europe en notre faveur. Ses tentatives furent infructueuses et il revint en France vers la fin d'octobre 1870. Il tenta à plusieurs reprises de négocier avec M. de Bismark, au nom du gouvernement de la Défense, un armistice que la Prusse était sur le point d'accepter, lorsqu'éclata l'insurrection du 31 octobre. Le 29 janvier, un armistice conclu par les soins de M. Thiers mit fin aux hostilités et permit de convoquer une assemblée nationale chargée de se prononcer sur la continuation de la guerre."

Tout le monde se rappelle l'espèce de pèlerinage à toutes les cours d'Europe accompli par M. Thiers. Il en revint comme il y était allé, ayant reçu, il est vrai, un accueil très flatteur pour sa personne, mais ne rapportant que des souhaits platoniques en faveur de la France. M. Ordinaire a révélé, dans une brochure récente, que M. Gambetta reprochait grossièrement à M. Thiers le mal qu'il avait fait en allant quémander, de chancellerie en chancellerie, une assistance dont le refus eut pour effet de rendre M. de Bismark plus exigeant.

L'armistice négocié par M. Thiers ayant été signé, des élections générales eurent lieu le 8 février. Comme M. Thiers avait ouvert et conduit les pourparlers avec les Prussiens, il parut être mieux à même qu'un autre de négocier la paix définitive ; il fut élu dans vingt six départements.

Les admirateurs de M. Thiers tirent une grande gloire pour lui

de ces nombreuses élections simultanées ; ils les attribuent à la popularité qu'il avait conquise en s'opposant à la guerre. La *notoriété*, non pas la " popularité," fut la cause des vingt-six élections de M. Thiers ; elles furent bien moins une marque de reconnaissance envers l'homme d'Etat que le résultat d'un calcul intéressé des électeurs, choisissant un homme d'affaires habile pour conclure la paix. Pas un des électeurs qui votèrent pour M. Thiers au 8 février ne songea un seul instant à élire le futur président de la future République. Avant tout il fallait s'occuper d'affaires ; c'est dans cet esprit que furent faites les élections.

Cette manière de juger n'est pas poétique ; il y en a de certains qui la trouveront fausse ou tout au moins entachée d'esprit de parti. Mais tout jugement est sujet à reproche de la part de ceux dont il contrarie les idées. C'est pourquoi, convaincu de ne pas manquer à la vérité, on peut maintenir qu'on fit, au 8 février, des *élections d'affaires* bien plus que des *élections politiques*, et que, au regard de la *politique*, les vingt-six élections de M. Thiers n'eurent point la signification qu'on leur a attribuée postérieurement. Dans tous les cas, ces élections n'étaient pas une manifestation en faveur de la République. En effet, la grande majorité des élus le même jour que M. Thiers se composait de monarchistes. La République est sortie plus tard des supercheries de M. Thiers ; elle n'était pas désirée par le pays, tant s'en faut qu'au contraire, car il trouvait avoir payé trop cher les dragées de baptême du 4 septembre.

Ce fut avec le titre de chef du pouvoir exécutif que M. Thiers ouvrit, au nom de l'Assemblée nationale, les négociations officielles avec les Prussiens. Mais trouvant que ce titre était trop vague et qu'il n'indiquait pas suffisamment l'existence d'un gouvernement régulier, M. Thiers obtint bientôt de l'Assemblée l'autorisation d'ajouter aux mots de " chef du pouvoir exécutif " ceux " de la République française." Il faisait ainsi donner une sanction légale au forfait du 4 septembre et une amnistie aux criminels qui l'avaient commis : du même coup, il prenait des arrhes sur la future présidence qu'il convoitait. La République française, légalisée en tête des protocoles diplomatiques, avait acquis possession d'état. Puisque son existence était constatée, il lui fallait un président ; or ce président existait, lui aussi, en la personne de M. Thiers. Tel fut le calcul qu'il poursuivit dès le premier jour de l'Assemblée nationale ; et, à force de manœuvres parlementaires, ce calcul aboutit à la constitution Rivet, votée le 31 août 1871. Aux termes de cette loi, M. Thiers recevait le titre de président de la République avec des pouvoirs d'une durée égale à celle de l'Assemblée. C'est ici le lieu de se rappeler les paroles de Campefigue :

“ M. Thiers se croyait seul capable de diriger les affaires du pays.”

Mentionnant seulement l'insurrection de la Commune de Paris, le biographe, déjà cité, énumère les principaux actes de M. Thiers parmi lesquels “ ce gigantesque emprunt de trois milliards qui fut quatorze fois couvert.”

Au lendemain de désastres inouis, le genou de l'ennemi sur la gorge, la France avait besoin d'argent pour payer l'indemnité monstrueuse que lui extorquait la rapacité du Prussien. La France fit appel au crédit public. Elle demanda trois milliards ; on lui en offrit quarante deux. Ces offres ne furent point, comme le prétendent les républicains, une sorte d'offrande à la République, ayant conquis l'estime et la confiance de l'Europe. Cependant, à les entendre, les prêteurs seraient restés chez eux, si M. Thiers, malgré son habileté financière, n'eût parlé au nom de la République. Il est dommage pour les Républicains, que M. Thiers ait tenu un langage bien différent du leur, en annonçant, dans la séance du 20 juin 1871, l'emprunt qu'il fallait faire pour payer les frais de la guerre et l'indemnité aux Prussiens. Dans le discours qu'il prononça, M. Thiers fit les plus grands efforts pour rassurer les capitalistes en condamnant la politique “ des fous furieux.” En outre quelle que fut la confiance qu'il eût en lui-même, il donna aux capitalistes, comme garantie de leur argent prêté, l'Assemblée nationale, qui, dit-il, n'a voulu qu'une chose : “ Oter la France des mains de certains républicains.” Après avoir reproché aux hommes du 4 septembre l'emploi des moyens les plus mal conçus qu'on ait employés à aucune époque, dans aucune guerre, M. Thiers poursuit en ces termes :

“ Oui, messieurs, nous étions tous révoltés, je l'étais comme vous tous contre cette politique de fous furieux qui mettait la France dans le plus grand péril.”

Quels étaient les fous furieux ? M. Gambetta et les radicaux à sa suite.

“ Pour continuer cette politique insensée on avait l'audace de vouloir ôter au pays l'exercice de ses droits ; on ne voulait pas qu'il y eût une Assemblée.”

Qui avait cette audace ? M. Gambetta et les radicaux à sa suite.

“ Pour moi, j'ai lutté autant qu'on le pouvait à Tours et à Bordeaux, contre cette prétention *anti-nationale*, *atroce* par ses résultats, *arrogante*, *insolente*, de vouloir, à quelques-uns qu'on était, se substituer à tous, contre la France elle-même, quand il s'agissait de son salut.”

Qui avait cette prétention *anti nationale*, *atroce*, *arrogante*, *inso-*

lente, de se substituer à la France ? M. Gambetta et quelques radicaux à sa suite.

M. Thiers ayant déclaré qu'il ne sait quelle puissance a éclairé des aveugles qui voulaient pousser la France dans un abîme encore plus profond que celui où elle était tombée, dit : " L'Assemblée a été convoquée."

Quels étaient ces aveugles ? M. Gambetta et les radicaux à sa suite.

" La France, dit M. Thiers, librement consultée, plus librement qu'elle ne l'a jamais été, répondant plus librement qu'elle n'a jamais répondu, vous a envoyés ici."

Or quelle avait été la réponse de la France, libre de la pression des révolutionnaires et des francs-maçons ? Elle avait affirmé la Monarchie contre la République. Nous verrons comment cette affirmation a pu se changer en une négation.

" Alors continue M. Thiers, vous avez songé à une seule chose, à enlever le pouvoir aux *hommes aveugles*, aux *despotes* qui prétendaient retenir la France dans leurs mains."

Quels étaient ces aveugles et ces despotes ? M. Gambetta et les républicains.

" Oui, dit encore M. Thiers, vous n'avez voulu qu'une chose : Oter la France des mains de certains républicains "

Quels étaient ces certains républicains ? M. Gambetta et les républicains dans les rangs desquels se sont recrutés les 363 de la dernière chambre.

" Ceux, dit M. Thiers en terminant, qui ont fait la guerre nous ont condamnés à la dépense nécessaire de 4 milliards, ceux qui l'ont prolongé trop tard ont doublé le désastre et la dépense. Je le dis pour être complètement juste."

Quels sont ceux qui ont, en prolongeant la guerre, doublé le désastre et la dépense ? M. Gambetta et les républicains dans les rangs desquels se sont recrutés les 363 de la dernière Chambre.

Comme on le voit, M. Thiers n'épargne pas les paroles dures et sanglantes envers les républicains pour donner confiance aux capitalistes. " Prêtez votre argent sans crainte, car l'Assemblée a ôté la France des mains des *fous furieux*, des *arrogants*, des *insolents*, des *aveugles*, des *despotes*." C'est à quoi se résume son discours.

Les républicains n'ont rien perdu de leur *folie*, de leur *arrogance*, de leur *insolence*, de leur *aveuglement*, lorsqu'il disent, aujourd'hui, que c'est à la République qu'il faut reporter le succès de " ce gigantesque emprunt quatorze fois couvert. Ils font bien, cela est vrai, une part à M. Thiers dans ce succès, mais une part commune avec la République du 4 Septembre. Jamais mensonge n'a été plus



audacieux, car il est impossible de répudier, plus énergiquement que ne l'a fait M. Thiers, toute solidarité avec la politique des républicains; et il a répudié cette politique pour attirer les prêteurs. Croit-on que si M. Thiers se fut présenté, ayant M. Gambetta à sa droite, Garibaldi à sa gauche et les 363 radicaux pour cortège, il eut trouvé toutes les bourses ouvertes? Une pareille supposition ne serait que ridicule. Si les capitaux ont afflué c'est parce que l'Assemblée nationale, composée en grande majorité d'hommes d'ordre représentant réellement la France honnête, laborieuse, économe, offrait aux capitalistes la quadruple garantie de l'ordre, de l'honnêteté, du travail et de l'économie. Sans amoindrir la part qui revient à M. Thiers dans la réussite de l'emprunt, il n'est que juste de donner à l'Assemblée nationale la part qui lui est due. C'est ce que ne font pas les républicains, à preuve le biographe déjà cité, disant: "Sa préoccupation constante, (de M. Thiers) celle qui le fit passer sur tout le reste, qui le détermina à reprendre à plusieurs reprises sa démission donnée à la suite de désaccords avec l'Assemblée, fut d'assurer la libération de la France et d'anticiper même sur l'époque fixée pour le paiement de l'indemnité et l'évacuation du territoire." Or, l'Assemblée, qui est représentée dans ces lignes comme suscitant des difficultés à M. Thiers, a, au contraire, secondé ses efforts avec le plus grand patriotisme. S'il y a eu des désaccords entre eux, il n'en a jamais existé au sujet du prompt paiement de l'indemnité pour la prompte libération du territoire. C'est donc une supercherie de langage que de s'exprimer de façon à faire croire que l'Assemblée, manquant de patriotisme tandis que M. Thiers en avait le monopole, a contrecarré les mesures prises par ce dernier pour débarrasser la France de l'occupation étrangère, le plus tôt possible. Dans quel but cette supercherie a-t-elle été calculée? Tout uniment pour monter l'esprit populaire contre la monarchie et ses partisans, particulièrement contre les royalistes. Les libéraux perpétueront, tant qu'ils le pourront, l'odieuse calomnie qui consiste à dire que les Bourbons revinrent, en 1815, dans les fourgons des alliés contre la France. Or, représenter la royauté comme amie de l'Etranger, c'est une ruse des révolutionnaires pour rendre suspect au peuple, le roi dont la mission est de tuer la Révolution. C'est cette besogne honteuse que fait, avec une plate hypocrisie, le biographe qui donne à M. Thiers et à la République tout le mérite de la libération du territoire, comme si M. Thiers, lui-même, n'eut pas pris le soin de se rattacher à l'Assemblée et de répudier les républicains.

Certes, le succès qu'a eu l'emprunt est un fait remarquable; mais les radicaux exagèrent outre mesure en faisant de ce succès

une sorte de miracle républicain. M. Thiers, lui, ne doutait pas qu'un peuple, son présent fut-il obéré et son avenir incertain, ne trouvât des milliards à emprunter en faisant appel au crédit. C'est du moins dans ce sens qu'il répondit à M. Rouher qui considérait comme un miracle le placement de deux emprunts piémontais, lorsque le Piémont, en déficit, n'offrait que des garanties illusoires dans le présent et problématiques dans l'avenir. Le gouvernement piémontais avait cherché à augmenter l'impôt, mais il n'avait pu lui faire rendre que 600 millions, et le budget, dans les années les moins élevées, était d'environ un milliard. Il fallut donc emprunter. "Alors, dit M. Thiers, on a eu recours au crédit, et, quoique M. le ministre d'Etat regarde cela comme un miracle, tout le monde trouve aujourd'hui à faire des emprunts."

Même après ses désastres, la France offrait aux prêteurs d'argent bien plus de garanties que n'en offre encore le gouvernement de Victor Emmanuel, après avoir volé le bien d'autrui. Regarder comme un miracle que la France ait, dans des circonstances très critiques mais momentanées, trouvé des prêteurs plus qu'il n'en fallait, c'est, de la part des républicains, mettre en doute les immenses ressources, l'honnêteté, l'honneur de la patrie.

A. DE B.

(à continuer)

## CHRONIQUE TRIFLUVIENNE.

1640-1665.

.....Ici commence, pour la colonie trifluvienne et pour tout le Canada, une époque effroyable, durant laquelle nos pères déployèrent un tel courage et résistèrent à tant de maux qu'on la désigne spécialement sous le nom de " temps héroïques." Elle va de 1640 à 1665.

A son début, le poste des Trois-Rivières nous apparaît comme le plus avancé, le plus exposé sur le Saint-Laurent. Vers sa fin, Montréal partage avec lui le danger, un danger qui va toujours grandissant et qui aurait emporté tous les établissements du pays sans l'arrivée tardive mais salutaire des troupes de France.

La chronique de Québec et celle de Montréal ont été écrites. Rassemblons les matériaux qui peuvent servir à dresser celle des Trois-Rivières

### I

C'est dans l'automne de 1634 que le fort fut bâti et la mission fondée d'une manière permanente. Cinq ou six colons s'y établirent vers le même temps. Il faut y ajouter les Révérends Pères Jésuites, leurs domestiques, le gouverneur, les employés de la traite, quelques soldats et de nouveaux colons pour atteindre, en 1637, le chiffre de soixante et dix âmes. Ce groupe ne paraît pas s'être accru de 1637 à 1641, si ce n'est par les naissances, de sorte qu'il n'était à cette dernière date que de quatre-vingts âmes. Ce calcul est au plus bas puisqu'il n'embrasse que le personnel que j'ai constaté, laissant une marge pour les renseignements encore inconnus. La population blanche de tout le Canada, en 1640, n'était que d'à peu près deux cents âmes.

La France, engagée au plus fort de la guerre de trente ans, tenait six armées en campagne et ne se donnait pas de souci au sujet du Nouveau-Monde. Dans les Pays-Bas, dans l'est de son

territoire, en Allemagne, en Italie, en Espagne, sur la Méditerranée, elle était partout victorieuse. Condé et Turenne lui gagnaient des batailles. Louis XIII et Richelieu s'éteignaient. Louis XIV était au berceau. Mazarin allait se faire connaître.

A quinze cents lieues de Paris, par delà l'océan, sur les bords d'un fleuve sauvage, où règne un climat rigoureux, perdus au milieu de peuplades féroces, il y avait une poignée de Français dispersés de Terre-Neuve à Québec, et songeant, malgré tous les obstacles, à fonder dans ce dernier lieu le siège d'une grande colonie.

De toutes les gloires de Condé reste-t-il quelque chose d'aussi beau que l'œuvre des compagnons de Champlain, œuvre qui s'accomplissait inaperçue ?

Mais au-delà de Québec même nous venons de voir s'avancer les colons intrépides et s'y fixer. Rien n'arrête leurs entreprises, ni le Sauvage, ni les glaces, ni la distance. Cette petite phalange, prêtres, défricheurs, soldats, ouvriers, traiteurs, est enfermée par les neiges et les frimas durant la moitié de l'année, à trente lieues de Québec, le poste le plus voisin, et, sentinelle perdue de la civilisation qui n'ose pas encore jeter son avant-garde au-delà du lac Saint-Pierre, elle ne compte que sur elle-même pour se maintenir au poste de l'honneur.

Entourés de forêts immenses, coupés dans leurs communications, obligés de vivre à même les provisions apportées de France, ces braves gens avaient de plus à redouter la hache de l'Iroquois, qui, sans relâche, répandait la désolation autour d'eux.

Les paisibles habitants des bords du fleuve se figureraient difficilement l'existence précaire, l'isolement, les dangers continuels auxquels leurs ancêtres étaient en proie, dans ces mêmes lieux, il y a deux cents quarante ans. Dans ces campagnes fertiles et riantes où règnent la quiétude et le contentement, qui pourrait retrouver la trace sanglante des longs combats de nos aïeux ? Hélas ! leurs travaux sont à peine connus, à peine compris.

“ Près de la borne où chaque champ commence,  
Aucun épi n'est pur de sang humain ! ”

a dit le poète. Quelle semence ce sang généreux a produit !

## II.

Les nations sauvages s'étaient habituées, de longtemps, à faire des Trois-Rivières un lieu de rendez-vous pour la pêche, la chasse, surtout la traite avec les blancs, mais les tribus les plus voisines,

celles des Attikamègues, qui habitaient le haut Saint-Maurice, furent les dernières à fréquenter le poste, ce qui eut lieu à partir de 1638, où elles commencèrent à embrasser le christianisme.

La même année, quelques Algonquins de l'île des Allumettes commencèrent "un désert," aux Trois-Rivières en vue d'y cultiver du blé d'inde.

Ces préparatifs pour l'avenir donnaient un surcroît d'importance au poste, mais aussi devaient bientôt lui attirer de terribles dangers.

Les Algonquins de l'île des Allumettes et ceux de la Petite-Nation, tous de la rivière Ottawa, fréquentaient les Trois-Rivières en grand nombre. Ils voyageaient par les cours d'eau abondants qui coupent les terres entre l'Ottawa et le Saint-Maurice. Dès 1613, Champlain écrit que la rivière Gatineau, qui se décharge dans l'Ottawa (en face de la capitale fédérale) vient du nord, où se tiennent des peuplades algonquines, et qu'elle va tomber dans le Saint-Laurent aux Trois-Rivières, formant comme une grande île de près de quarante lieues,—ce qui est assez exact puisque d'Ottawa si l'on va aux Trois-Rivières soit par la Gatineau et le St. Maurice, soit par la rivière Ottawa et le St. Laurent, on côtoie une terre qui a bien quarante lieues d'une extrémité à l'autre. Champlain ajoute : "Quelques fois ces peuples passent par cette rivière (la Gatineau) pour éviter les rencontres de leurs ennemis, sachant qu'ils ne les recherchent en lieux de si difficile accès."—On verra, en 1650, que les Iroquois iront "rechercher" les malheureux restes des nations algonquines jusqu'aux territoires du nord. Saint-Amasquine, poste situé sur le Saint-Maurice, un peu plus haut que la Grande-Anse, non loin de la Petite-Batiscan, était, dit la tradition, une étape pour ceux qui voyageaient des Trois-Rivières à l'Ottawa par la Gatineau. Des combats ont dû s'y livrer ; de fait on y voit des traces de fortification.

Par ces voies détournées, on expédiait des lettres jusqu'aux grands lacs du Haut Canada. Le 27 avril 1639, le Père François Dupéron, écrit de la baie Georgienne à son frère qui est à Rome : "Doresnavant, je ne vous manderai des nouvelles que des Hurons, car pour celles des Montagnais et Algonquins, nous n'en recevons les nouvelles que par la Relation imprimée qui nous est envoyée de France d'année en année. Vous pouvez faire réponse à mes lettres ; pour moi, il me faut une année entre deux, à raison que les Hurons descendent d'ici aux Trois Rivières à même temps que les navires y arrivent de France." Par conséquent, le Père Dupéron, qui se trouvait dans le haut Canada, ne recevait des nouvelles des tribus du bas Canada que par les lettres des Pères de sa Compagnie, expédiée chaque automne des Trois-Rivières et de Québec

en France, imprimées là, puis renvoyées sous cette dernière forme dans la Nouvelle-France, de manière que son frère, à Rome, pouvait apprendre ces nouvelles avant lui-même qui était au Canada. Un autre Père avait bien raison de dire que les communications avec les grands lacs étaient des routes plus difficiles à tenir que le chemin de Paris à Orléans. Nous avons changé tout cela, comme disait Molière.

Les Algonquins des Trois-Rivières allaient en traite vers les tribus Attikamègues, dont la résidence ordinaire était dans le voisinage du lac St. Thomas, et qui, à leur tour, échangeaient les objets de fabrique européenne qu'elles obtenaient ainsi, chez des peuples situés encore plus loin, dans un pays si froid que les arbres y étaient rabougris et ne fournissaient pas même l'écorce nécessaire à la confection des canots,—ils obtenaient ces produits des peuplades plus favorisées sous ce rapport.\*

L'état florissant de la mission des Trois-Rivières, où les Algonquins séjournaient et se rassemblaient en nombre, donnait une certaine importance à ces transactions. Les nations les plus reculées vers le nord s'y virent attirer pour le temps de la belle saison. Outre la chasse et la pêche et un climat plus agréable que celui de leurs forêts natales, elles rencontraient les mille objets que la civilisation procurait aux Français et qui s'échangeaient pour des fourrures.

Les Attikamègues avaient promis de se rapprocher des Trois-Rivières, mais la crainte des Iroquois, ennemis de tous ceux qui fréquentaient les Français, les en tenaient éloignées. Pourtant on fondait toujours des espérances sur leur conversion en masse, car "ils sont des agneaux" tandis que "les Hurons et les Algonquins et Iroquois sont des loups."

Dès la fondation du fort, la pensée des R. P. Jésuites s'était dirigée vers l'établissement d'une colonie de Sauvages chrétiens où de ceux qui se montreraient disposés à le devenir, comme il en existait dans l'Amérique du sud sous la direction des religieux de leur Ordre. Ce but, poursuivi pendant des années avec une persévérance admirable et au prix de nombreux sacrifices, ne devait jamais être atteint.

Les Algonquins de l'Isle qui avaient commencé un défrichement auprès du fort invitaient avec instances les Attikamègues à se joindre à eux, mais ceux-ci prièrent le Père Buteux de ne point les associer ensemble, vu qu'ils différaient de caractère et de langage. Le Père leur proposa de les établir à un lieu du fort, sur les rives du Saint-Maurice; ils s'engagèrent à en parler dans leur pays. C'était dans l'été de 1639. L'année suivante, ils apportèrent

réponse que cela leur était impossible. La crainte des Iroquois était leur unique excuse. N'étant pas d'un esprit belliqueux, ils voulaient vivre en paix et ne pas trop s'approcher des localités où pouvaient se répandre les Iroquois, qui n'avaient pas encore dirigé leurs courses vers le nord, contre eux. Nous verrons plus loin qu'ils redoutaient non sans motif de s'attirer la colère des Cinq Nations.

### III

La carte de 1632 de Champlain, dont les renseignements sont de 1637 à peu près, ne porte pas la marque qui signifie "habitation française" ni aux Trois-Rivières ni autour du lac Saint-Pierre. On ne voit pas cette indication au-dessus de Québec.

Dès 1632, dit Charlevoix, il y avait aux Trois-Rivières un commencement d'habitation. Ces mots indiqueraient que, à la nouvelle de la reddition du pays, cette même année, les Français s'empressèrent de se créer des établissements stables.

En consultant les écrits de cette époque, on peut croire que les débuts de la colonisation des Trois-Rivières remontent jusqu'à 1617, mais l'élan ne fut pris qu'en 1633.

"La situation du lieu, dit Charlevoix, jointe au grand commerce qui s'y faisait, engagea quelques Français à s'y établir, et la proximité de la rivière des Iroquois (Sorel) obligea les gouverneurs-généraux (Champlain) à y bâtir un fort (1634) où ils entretenaient une bonne garnison et qui eut d'abord son gouverneur particulier, aussi ce poste fut, dès lors, regardé comme l'un des plus importants de la Nouvelle-France."

Son importance, ajoute-t-il, était déjà considérable en 1640, ce qui veut dire que le commerce des pelleteries s'y fortifiait et que les colons n'y manquaient pas.

De ces derniers nous connaissons Jean Godefroy, Jacques Hertel, LeNeuf de la Poterie, LeNeuf du Hérisson, Jean Nicolet, Sébastien Dodier, Jean Sauvaget, François Marguerie, Guillaume Isabel, Guillaume Pepin, Etienne de Lafond, Bertrand Fafard, Pierre Blondel et Christophe Crevier. C'est, à peu près, le quart de tous les chefs de famille demeurant alors dans la Nouvelle-France.

De 1617 à 1640, les Trois-Rivières devaient être ce que sont aujourd'hui les postes du nord-ouest. Les circonstances de la fondation sont identiques. Une série de missions s'établit d'abord au rendez-vous habituel des chasseurs indiens et des trafiquants blancs, et quand le lieu paraît convenir également aux deux intérêts qui s'y dirigent, le missionnaire fonde la chapelle, l'église, la

“résidence,” les traiteurs bâtissent le fort ou “habitation,” et quelques colons se groupent alentour.

La grande traite de la Nouvelle-France se fit aux Trois-Rivières à partir de la fondation du fort (1634) et ne commença à se partager avec Montréal qu'en 1655. Le dépôt principal des marchandises européennes était cependant à Québec d'où on les apportait au magasin des Trois-Rivières, selon le besoin ; aussi se trouve-t-on bien embarrassé à la suite de l'incendie en 15 juin 1640 qui dévora, à Québec, presque tous les articles de traite envoyés de France.

De 1640 à 1656, cette époque critique, l'histoire du Canada est en quelque sorte concentrée aux Trois-Rivières par l'importance immédiate des événements qui s'y déroulent.

Québec ne fut jamais pour les Montagnais et les Algonquins un poste aimé. Quand aux Iroquois, ils ne paraissent pas même s'en être occupé durant un siècle qu'ils furent en hostilité contre les Français. Montréal eut la bonne fortune de se trouver d'abord assez peu en but aux coups de ces ennemis qui s'acharnèrent sur les Trois-Rivières, et elle grandit juste à point pour s'emparer de la traite de l'ouest qui, avant 1655, passait à sa porte pour descendre aux Trois-Rivières.

Dans l'été de 1640 un Père Jésuite écrit : “ Nous avons une église de Sauvages aux Trois-Rivières qui, pour être plus jeune que celle de Sillery, n'a pas encore tant de force. ...Plusieurs Algonquins se présentent pour s'arrêter aux Trois-Rivières, mais nous manquons de bras.”

Les baptêmes de Sauvages au registre de la paroisse sont au nombre de quarante et un cette année, presque tous en novembre et décembre, ce qui s'explique par les faits suivants :

Sauf une alerte au printemps, et qui n'eut pas de suite, le poste sur la fin de l'automne, on eut connaissance que quatre-vingt dix Agniers s'étaient répandus sur les bords du fleuve, depuis Montréal jusqu'aux Trois-Rivières, où une soixantaine de ces maraudeurs capturèrent quelques Sauvages alliés des Français, ce qui jeta l'alarme partout et força les familles indiennes de se réfugier parmi les gens de la bourgade.

Bientôt, cette situation se compliqua par l'enlèvement de deux Français qui jouissaient de beaucoup de considération aux Trois-Rivières et dans tout le pays.



## IV

Thomas Godefroy, surnommé Normanville, venu jeune dans la colonie, homme de courage et de dévouement que l'on rencontrait partout où il y avait un service à rendre, était frère de Jean Godefroy que l'on peut regarder comme le colon qui a le plus contribué à attirer aux Trois-Rivières le premier groupe de familles tirées de la Normandie.

François Marguerie, l'un des plus beaux types canadiens de cette époque, versé comme Normanville dans les langues Sauvages, et l'esprit plein de ressources, était interprète des Trois-Rivières.

Avec l'aventure de ces deux hommes, s'ouvre la série des luttes qui durèrent vingt-cinq ans et qui font le sujet de la présente Chronique.

Ils avaient quitté le fort, vers le 20 février 1641, pour aller à la chasse dans un endroit où ils ne comptaient pas rencontrer d'Iroquois, mais ceux-ci, qui, avec une patience sans borne, se tenaient embusqués aux abords de la place depuis des semaines, les suivirent à la piste de leurs raquettes et les surprirent la nuit. Tous deux étaient d'une bravoure reconnue. Ils songèrent à se défendre, et ils tenaient déjà chacun un ennemi, l'épée et l'arquebuse sur la gorge, lorsque, se voyant entourés par tout un parti de guerre, ils changèrent subitement de tactique et se rendirent à discrétion. Leur expérience consommée leur sauva la vie par ce seul mouvement. Assaillis par deux ou trois individus, ils auraient pu les traiter en meurtriers et ne leur accorder ni n'attendre d'eux aucun quartier, mais tombés aux mains d'une troupe, ils savaient que leurs personnes prenaient la valeur d'une rançon, ce qui valait mieux. D'ailleurs les Iroquois les connaissaient tous deux, et leur prise venait à point leur fournir une ressource dont ils comptaient se servir pour traiter avec les Français et amener ceux-ci à ne plus protéger les Algonquins. Trop faibles pour écraser les Français et les Algonquins réunis, les rusés Iroquois voulaient les détacher les uns des autres, afin de les détruire ensuite à tour de rôle. Ils se gardèrent donc de maltraiter les deux prisonniers et les conduisirent dans leur pays, où ils parvinrent après dix-huit jours de marche. Le reste de l'hiver fut tranquille aux Trois-Rivières.

Le 5 juin, sur le point du jour, on signala vingt canots iroquois un peu plus bas que le fort. En même temps, il en parut d'autres au milieu du fleuve. Tous étaient remplis de guerriers. La place était bloquée du côté de l'eau. Du fort, situé sur le tertre appelé le Platon, il était facile d'embrasser d'un coup d'œil les mouvements des Iroquois. L'alarme fut sonnée et tout le village fut sur pied en

un instant. Un canot algonquin qui, sur ces entrefaites, sortit du Saint-Maurice, tomba aux mains des Iroquois à la vue des habitants, qui ne pouvaient lui porter secours.

Le village, placé tout près du fort, sur un plateau presque aussi élevé que le Platon, ne paraît pas avoir été palissadé à cette époque. Du côté du fleuve il avait pour rempart le flanc même de l'éminence, mais sur deux faces,—nord et nord-ouest,—la forêt et quelques champs cultivés n'offraient aucun moyen de résistance. Près du fort il y avait quelques pièces de canou qui pouvaient être utilisées sur tous les points du Platon, mais le Platon lui-même n'avait pour le protéger que son élévation, sans aucune muraille. Une fois parvenu au sommet, l'ennemi se serait trouvé en face du fort, qui était entouré d'un fossé sec que l'on traversait sur un pont-lévi.

Comme on était sous le coup de la première surprise, un canot monté par un seul homme, portant un petit guidon en signe de paix, se détacha de la flottille et tira vers le fort. Le costume de cet envoyé le fit prendre pour un Sauvage mais sitôt qu'il fut à portée de la voix on vit que c'était François Marguerie. M. de Champflour gouverneur, descendit le recevoir à la grève qui forme l'extrémité actuelle de la rue dite du Platon, et comme on avait cru Marguerie ou mort ou perdu à jamais pour ses compatriotes, ceux-ci l'entourèrent de marques d'amitié et de sympathies très-vives.

Normanville et lui, disait-il, n'avaient pas trop à se plaindre des Iroquois, car ils ne les avaient ni brûlés, ni torturés, ni battus, selon la coutume,—mais malgré cela leur vie avait été bien misérable, même pour des hommes de leur trempe endurcis aux fatigues et aux privations. Ayant été dépourvus d'une partie de leurs vêtements, ils avaient souffert du froid. Marguerie, qui écrivait français, anglais, latin et sauvage, traça sur une peau de castor, au moyen d'un petit bâton trempé dans de la suie délayée, un exposé de leur situation, priant les Européens qui liraient ces lignes de leur envoyer les objets dont ils avaient le plus pressant besoin. Ce singulier document fut porté à Albany par un Iroquois qui s'y rendait en traite, et les captifs eurent la consolation de recevoir au retour du messager, des chemises, des couvertures et de quoi écrire. Marguerie envoya à ses bienfaiteurs la narration de ses aventures ; on ne sait ce que devint cet écrit ; les Iroquois ne durent pas le faire parvenir, car ils refusèrent ensuite de se prêter aux communications des deux Français avec Albany.

Vers la fin d'avril, les Cantons s'armèrent pour une descente sur le Saint-Laurent. Ils étaient au nombre de cinq cents, dont trois cent cinquante s'avançaient comme on l'a vu, le 5 juin au matin, sous prétexte de parler d'amitié avec les blancs.

Marguerie était chargé de dire que les Algonquins et d'autres tribus qu'il désignait, ne serait pas compris dans les arrangements, —aussi quand il eut délivré son message, encouragea-t-il le gouverneur à refuser de s'entendre avec les Iroquois sur cette base.

Ceci réglé, une autre proposition fut soumise : libérer Normanville et Marguerie moyennant un cadeau de trente arquebuses, ce qui joint aux trente-six armes à feu que ces barbares possédaient déjà, et qui leur avaient été fournies par les Hollandais d'Albany, pouvaient les rendre formidables.

Refusez encore, dit Marguerie, qui jouait sa tête et celle de son compagnon.

On vit bien que tout cela n'était qu'une ruse de guerre de la part des Iroquois, et il eut été facile d'en prendre son parti, sans l'état précaire dans lequel se trouvait la place assiégée par une telle force. Il importait donc de gagner du temps, et pour cela, de parlementer.

Heureusement, avec des hommes comme Hertel, Nicolet, Marguerie, Normanville, qui tous étaient sur les lieux, soit dans un camp, soit dans l'autre, l'entreprise n'était pas trop risquée. Il y avait plus d'adresse et d'habileté dans la tête de ces vieux coureurs de bois que dans celles des chefs Iroquois, sans compter que les quatre Français, initiés entièrement aux us et coutumes sauvages, en tireraient un parti avantageux. Le Père Ragueneau était aussi aux Trois-Rivières, on pouvait utiliser sa grande expérience, et même se servir de sa personne, car les Iroquois le respectaient et ne manqueraient pas de l'écouter.

On décida qu'il fallait ouvrir des négociations et employer les ressources de la diplomatie pour donner au gouverneur-général l'occasion d'arriver avec des renforts. Un canot partit pour Québec ; en même temps, Marguerie, accompagné d'un Français, retourna vers les Iroquois, et se conformant à l'art de parler et d'argumenter de ceux-ci, il leur prouva que le gouverneur-général avait seul le pouvoir de traiter de la paix, qu'un exprès partait pour le prévenir, et que M. de Champflour ne pourrait que leur donner le conseil d'attendre son arrivée. Tout cela était très-sage aux yeux des Iroquois, aussi rien ne semble leur avoir inspiré le soupçon d'un stratagème quelconque. Ils s'installèrent sur la rive nord du fleuve, à Sainte-Angele de Laval aujourd'hui, et y firent des retranchements à leur manière.

Ils tenaient, cependant, à gagner la confiance des Trifluviens en leur persuadant que toutes les difficultés survenues depuis trente ans entre eux et les Français devaient cesser et qu'une paix solide, une existence tranquille en seraient la conséquence. C'est pour-

quoi ils envoyèrent non-seulement Marguerie cette fois, mais Normanville avec lui, supplier M. de Champflour de les aller visiter. Le Français que Marguerie leur avait amené restait comme ôtage de leur retour.

Ou laisser partir M. de Champflour et risquer de le voir enlever, ou envoyer des personnages représentant, réunis, une importance équivalent jusqu'à la sienne, telle était l'alternative, car il ne fallait pas songer à leur adresser un refus !

Le Père Ragueneau et Jean Nicolet se dévouèrent.

Nicolet avait alors vingt-deux années de pratique parmi les sauvages et il était connu au loin plus que n'importe quel interprète. Sept années auparavant, il s'était rendu, par la rivière Wisconsin, à une vingtaine de lieues du Mississipi ; ce voyage l'avait placé au-dessus de toutes les réputations de son temps en ce genre. Il parlait les deux langues mères du Canada : le huron-iroquois et l'algonquin. Son influence sur les Sauvages était énorme. Ceux-ci lui avaient imposé le nom d'*Achina*, dit la *Relation* ; le Révérend Père Déléage, O. M. I., me dit qu'en écrivant *Achinini* ou *Achirinis* on aurait "homme encore une fois," ou mieux : homme deux fois," et en effet, Nicolet était deux fois homme aux yeux des Sauvages, puisqu'il parlait le français et tous les dialectes, et qu'il vivait avec une égale facilité sous le toit des blancs ou dans le *ouigouam* de la forêt.

Le Père Ragueneau et Nicolet firent les choses sur un grand ton, à la mode iroquoise. Discours pompeux, assurance d'amitié éternelle. On se tient dans cette poésie, les Sauvages exprimant le désir de voir une bourgade française dans leur pays jusque-là fermé aux blancs, et les Français leur disant que rien au monde ne leur causerait plus de joie. Trompeurs, trompés,—ainsi s'écoula la fin du premier jour.

Les Iroquois y furent pris complètement. Voyant les Français si empressés de s'accommoder avec eux, ils poussèrent la fourberie jusqu'à montrer aux Algonquins quelques désirs de se mettre en bons termes ensemble. Le lendemain, 6 juin, trois canots paradèrent devant le fort, approchant du rivage à la portée de la voix et feignant de ne rien craindre. Ceux qui les montaient échangèrent des propos doucereux avec les Algonquins, mais ces derniers refusaient ouvertement de croire ces manifestations d'amitié, et les tentateurs se retirèrent cachant leur dépit.

Cette seconde journée, moins critique que la première, et trois autres se passèrent dans l'espérance de voir arriver des secours de Québec.

BENJAMIN SULTE.

(à continuer.)

## Journal d'une Religieuse Missionnaire au Fort Vancouver.

ASILE DE LA PROVIDENCE DES SAINTS ANGES, FORT VANCOUVER.

MA BONNE ET CHÈRE MAMAN,

Avant mon départ de Montréal je vous promettais une longue lettre, dans laquelle vous vouliez retrouver toutes mes souffrances, privations et impressions de voyage. Je profite donc des premiers jours de mon arrivée à Vancouver pour venir dissiper toutes vos craintes par le récit de notre heureuse traversée. Mais, armez-vous de courage, pour remplir ma promesse comme l'exige votre sollicitude maternelle, je vous annonce une longue lettre, remplie de fautes et d'incorrections, car n'ayant pas le temps de revoir mes notes, je vous les envoie telles que je les ai prises expressément pour vous, assise pendant de longues journées dans les chars, bercée par les flots de la mer, sous le ciel brûlant de Panama, ou sous le toit plus paisible de la Providence à Vancouver. Ne vous attendez pas, toutefois, à de longues descriptions géographiques ou historiques sur les lieux où j'ai posé les pieds ; nos voyages à nous missionnaires, peuvent se résumer en deux mots ; arriver et partir, et nous n'en rapportons guère plus de connaissances que celles que nous avons auparavant acquises. D'ailleurs, tel n'est pas notre but. Aimer Dieu pour apprendre à le faire aimer ; savoir consoler pour soulager tous ceux qui souffrent, c'est là toute la science d'une sœur de charité et elle n'en ambitionne point d'autre.

Pour ne rien perdre des impressions de mon voyage, je commence mon récit la veille de mon départ, jour à jamais mémorable dans les annales de mes souvenirs, car, hélas ! c'était le jour des adieux ! Le matin, nous partîmes accompagnées de notre bonne Mère Supérieure pour les différentes communautés de la ville,

recevant partout avec l'accueil le plus sympathique, l'assurance que leurs vœux et leurs prières nous accompagneraient toujours. Mon cœur battait violemment en parcourant les rues de la ville, hélas ! je les avais déjà traversées si souvent, d'abord avec l'heureuse insouciance d'une enfant qui n'avait jamais connu que les joies et les douceurs du toit paternel, puis plus tard, sous l'habit plus grave d'une sœur de charité cherchant des pauvres ou des malades à soulager. N'y retrouvais-je pas en effet résumé toute ma vie de 21 ans. Jamais les édifices ne m'avaient paru si beau, les places publiques me semblaient des paradis terrestres. Nous nous dirigeâmes ainsi vers l'évêché, là nous attendaient de nouvelles émotions, c'était la demeure de nos pères ! Nous fûmes reçues au salon par Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Montréal et plusieurs des chanoines de l'évêché. Les paroles échangées furent courtes ; chacun se sentant ému. Enfin, Mr. Paré avec la bienveillance que vous lui connaissez nous conduisit au sanctuaire de la cathédrale où les magnifiques chasses de saint Zotique et de sainte Janvières se trouvaient ouvertes. Nous nous prosternâmes devant ces saintes reliques demandant force et courage, puis, je levais les yeux vers la statue de l'Archiconfrérie, image qui avait si souvent reçue mes vœux et mes prières, et au pied de laquelle j'avais puisé, la grâce inappréciable de ma vocation religieuse. Au souvenir de tant de moments de si douce jouissance mes yeux involontairement se remplirent de larmes, je remerciai la Vierge Immaculée de tant de grâces reçues, et lui demandai, en retour, la force de faire quelques chose pour Dieu. J'en étais là de mes réflexions quand je vis revenir le bon M. Paré, portant sur un coussin de velours le corps entier de saint Innocentius et la relique de la vraie croix qu'il nous fit vénérer. En présence de ce jeune saint martyrisé à l'âge de 7 ans, et au souvenir du sang de Jésus, je compris que quelques années d'exil étaient peu de chose et que je ne devais pas compter quelques larmes. Je me relevai fortifiée. Je n'aurais pas échangée mon titre de missionnaires contre les plus belles couronnes du monde. Dieu m'accordait déjà le centuple. J'étais consolée.

Nous retournâmes à notre chère communauté, il était près d'une heures. Nous avons besoin de restaurer nos forces. Il me restait encore, ce jour-là, un adieu à faire, c'était celui à la famille. Je ne vous en dirai rien, vous savez comment je vous vis, comment je vous quittai. Je n'eus qu'à bénir Dieu de la générosité qu'Il vous accordait et à sentir, une fois de plus, qu'Il sait toujours proportionner les forces aux sacrifices. De retour à ma chère Providence, je donnai un libre cours à mes larmes, c'était le dernier effort de

la nature. Je me jetai aux pieds de Notre-Dame des Douleurs ; heureux de lui immoler de nouveau ce sentiment d'amour filial, et de pouvoir le lui offrir, joint aux larmes résignées de ma mère, pour le succès des travaux de notre mission lointaine. Dieu est fidèle à ses promesses, Il nous récompensera toutes deux. Vous, d'avoir sacrifié votre fille, et moi, d'avoir, par amour pour lui, abandonné ma mère ! Il était près de neuf heures, je n'avais que quelques heures à moi. Plusieurs des sœurs devaient veiller pour achever nos malles ; moi, comme le sommeil avait ce soir-là, fuit mes paupières, je veillai pour dire adieu aux murs de mon cher couvent. Seule, à la lueur de la lampe des sanctuaire, je parcourus la chapelle en tout sens. Je montai à la tribune, où tant de fois j'avais accompagné les louanges de Dieu. Je traversai les salles de nos vieilles infirmes, toutes dormaient profondément. Qu'elles reposent en paix, sous l'aile de la Providence, et puissent les soins assidus de leurs mères leur procurer une longue et heureuse vieillesse. Je parcourus ensuite les corridors, saluant partout les anges gardiens des lieux, puis sur les instances que l'on me fit, j'allai me reposer. Il était minuit. Le jour du départ était sonné ! A cinq heures et quart Sa Grandeur Monseigneur de Montréal nous donna la communion. Nous reçûmes avec une ferveur nouvelle, ce pain sacré du voyageur, puis, nous assistâmes à la sainte messe ; hélas ! nous devions en être privées si longtemps ! Ce que nos cœur exhâlèrent de prières et de soupirs en ce moment, Dieu seul le sait. Je lui demandai d'être toujours missionnaire de cœur et d'actions et de pouvoir, malgré mon indignité, gagner quelques âmes à l'aimer. Enfin, il nous fallut quitter ce sanctuaire béni, où s'étaient écoulés les plus délicieux moment de notre vie. Un dernier lien nous restait encore à briser, c'était celui qui nous attachait si intimement à toutes nos chères sœurs. Réunies dans la salle de communauté, nous jurâmes fidélité à nos saintes règles et constitutions, puis, nous arrachant des bras de nos sœurs, nous prîmes place dans les voitures qui nous étaient préparées, il était 7 heures du matin. Tout était consommé, nous étions en route pour l'Orégon ! L'avenue qui conduit à la chapelle était remplie de pauvres qui étaient accourus sur notre passage. Je remarquai aussi sur la rue St. Denis, plusieurs familles qui agitaient leur mouchoirs en signe d'adieu. Arrivées au débarcadère de la rue Bonaventure, je rencontrai mon cher beau-frère, Tellier, auquel je dois tant de reconnaissance pour le tendre intérêt qu'il m'a témoigné, il était accompagné de mes jeunes frères. Puisse Dieu préserver la jeunesse de ces derniers de l'impiété de notre malheureux siècle, et puisse leur conduite être l'honneur et la gloire de notre famille. Après quel-

ques heures de retard le moment de partir arriva. Passer le pont Victoria la merveille de notre pays, saluer notre beaux fleuve St. Laurent, fut l'affaire de quelques minutes, les brûlantes voitures de l'industrie humaine nous emportaient, avec la rapidité de l'éclair, à travers les magnifiques campagnes qui se trouvent de l'autre côté du fleuve. Adieu ô beau pays, puisse-tu conserver toujours ton plus bel ornement la foi de tes pères ! Je renonce à vous donner une description exacte du majestueux panorama qui se déroule aux yeux du voyageur de Montréal à New-York. C'est toujours du nouveau. Les magnifiques montagnes du Vermont contrastant avec ces énormes rochers de pierres vertes, rouges et grises, le grand lac Champlain, dont les eaux transparentes nous rappelaient les rivières au Canada ; de vastes plaines où paissaient ça et là quelques troupeaux de moutons ; des ruisseaux serpentant en tous sens ; des touffes d'arbres aux couleurs variées et à travers le feuillage desquels on aperçoit quelques jolies maisons aux persiennes vertes, dénotant la demeure de quelques heureux du monde. Tout cela offre l'aspect le plus gracieux et plus pittoresque qu'il soit possible d'imaginer. Cependant, il y manque quelque chose. L'esprit, l'imagination paraissent satisfaits, mais le cœur et surtout le cœur chrétien ne l'est pas. L'on cherche en vain par tous ces lieux quelques belles églises, sur lesquelles brillerait la croix, comme le long des belles campagnes du Canada. De magnifiques ponts suspendus au-dessus des lacs et des rivières, des chemins de fer à travers les montagnes et les rochers, puis rien. Pas un temple élevé à la gloire du vrai Dieu, auteur et distributeur de tout ce que l'on appelle *industrie humaine*. Un sentiment indéfinissable de tristesse s'empare de l'âme, on sent déjà qu'on est plus chez soi, et on s'écrie avec sentiment qu'on a jamais senti si fortement : O Canada, mon pays avant tout !

Nous rencontrâmes au débarcadères de Burlington, nos chères sœurs missionnaires. Encore une fois, mon cœur se gonfla et laissa échapper quelques larmes. C'était là que j'avais fait la première halte de ma vie de missionnaire ; j'y avais trouvé des sœurs dont la douce cordialité m'avait fait oublier les ennuis et les privations d'une première année de mission, c'était assez pour que mon cœur s'émût. Nous n'eûmes que le temps de nous serrer les mains ; à peine quelques secondes s'étaient écoulées que les chars firent entendre leur insupportable sifflement, les vilaines machines à vapeur nous secouaient déjà.

Arrivées à Troy nous dûmes changer de chars—il était dix heures du soir, nous étions toutes très fatiguées. L'énorme quantité de poussière que nous avons avalée toute la journée ne nous avait



guère rafraichies, cependant nos impitoyables guides nous avertirent que nous n'avions que quelques minutes à nous, et qu'il fallait reprendre nos sièges, chacune s'installa donc du mieux qu'elle pût, se disposant à passer dans les chars, la première nuit de notre long voyage. Enfin le lendemain à 6 heures, nous étions aux portes de New-York. Un temps superbe, une température de printemps avait accompagné notre départ de Montréal, mais dans l'ordre physique, aussi bien que dans l'ordre moral, les jours se succèdent, mais ne se ressemblant pas. Une pluie battante, une chaleur excessive signalèrent notre arrivée dans la grande cité. Nous eûmes ici l'occasion de nous délier un peu les jambes, car n'ayant pu nous procurer de voiture convenable, nous dûmes nous rendre à pieds, du débarcadère chez les Sœurs de Charité, distance d'à peu près 2 milles. Notre caravane se mit donc en marche, elle se composait comme vous savez, de neuf religieuses et de trois filles de service. Jugez du magnifique coup d'œil que dut produire notre première apparition dans Broadway ! La pluie qui tombait par torrent délayait la poussière qui couvrait nos vêtements et leur donnait l'apparence d'habits cendrés. Chacune traînant péniblement un énorme sac, suivant ses guides, aussi vite que ses jambes pouvaient le lui permettre, se demandant avec anxiété quand se termineraient cette comique procession, enfin, l'on arriva. La plus cordiale bienvenue, l'hospitalité la plus fraternelle nous fut offerte. On s'empessa de nous conduire à nos chambres ; après avoir un peu *refait nos toilettes*, on nous conduisit au réfectoire, où nous attendaient un excellent déjeuner. Malgré notre extrême fatigues, nous mangeâmes de bon appétit. Jamais nos estomacs ne s'étaient sentis si vides. Après le dîner les fatigues de la routes étant un peu oubliées, je partis avec Sr. Joseph pour la ville. Je ne vous dirai rien de cette grande cité, je ne l'ai vu que pendant que quelques heures et il faudrait des semaines, que dis-je, des mois entiers pour la connaître. Cependant, à la vue de ces chemins magnifiques bordés d'arbres, de ces immenses magasins, véritables marchés universels, où se trouvent réunis toutes les productions du globe : de cette innombrable population d'étrangers, au langage, aux costumes, si différents, couvrant toutes les avenues et que la curiosité, l'ambition ou les affaires amènent dans cette ville, le voyageur comprend qu'il foule aux pieds une des plus grande ville du monde. Mais à ce premier sentiment d'admiration succède une grande pitié. On sent qu'on respire une atmosphère glacée et que l'or est le Dieu véritable de ce pauvre peuple. Vous en jugerez vous-même par le trait suivant. Après plusieurs heures de marche au milieu de

la ville, nous rencontrâmes une église, c'était la première qui frappait nos regards depuis notre arrivée. Nous voulûmes y entrer pour rendre nos hommages au *Dieu inconnu*, hélas ! elle était fermée ! et pourquoi donc ? demandai-je. C'est que l'on craint les profanations, me répondit-on. On ne pourrait laisser ces églises ouvertes sans les exposer au pillage malgré leur nudité et leur pauvreté. Pauvre peuple, triste civilisation. Le lendemain nous entendîmes la sainte messe et reçûmes la sainte communion en union avec ceux et celles qui, ce jour-là, nous accompagnaient de leurs vœux et de leurs prières. Puis, nous pensâmes à refaire un peu nos malles, à offrir notre vive gratitude à nos charitables hôtes et à nous diriger de bonne heure vers le vapeur qui devait quitter le port à midi précis. Je crois que pour tout voyageur, la première vue du bateau qui doit le conduire à un port lointain à quelque chose de solennel et de saisissant ; pour moi, en apercevant seulement de loin les mâts du navire, je sentis s'émouvoir toutes les fibres de mon âme. Jusque là, les soins si assidus de notre bonne Mère Supérieure, qui nous accompagnait jusqu'à New-York, avaient un peu rempli le vide qu'avait laissé notre départ de Montréal, et sa sollicitude si maternelle, nous avait un peu dédommagées de toutes nos privations. Maintenant, toutes ces légitimes jouissances devaient finir. En nous embarquant sur le navire nous mettions, entre elle et nous, un mur infranchissable. Votre bon cœur comprendra tout ce qui dût se passer alors dans le cœur des pauvres missionnaires. Dieu seul au nom de qui nous abandonnons tout et de si justes affections, nous donna la force de consommer notre sacrifice. Arrivées dans le navire, notre bonne mère s'occupa à préparer nos cabines et à nous donner tout le confortable possible, puis, une effrayante cymbale se fit entendre, c'était l'annonce du prochain départ. Comment notre mère nous quitta, je ne m'en souviens pas..... Ce que je sais, c'est qu'après quelques instants, je m'aperçus que j'étais seule. Les Sœurs montèrent sur le pont, afin de jouir plus longtemps de la vue de celle que toutes regrettaient si vivement. Quant à moi, moins généreuse, je restai avec une autre sœur dans notre cabine. Mais les regards inquiets de notre bonne mère qui était demeurée sur le quai, avec notre chère Sr. Martin, laissaient apercevoir qu'elle désirait voir une dernière fois toutes ses filles. On vint donc nous chercher, et comme pour la consoler, on nous présenta sur le devant du *deck*. Un signe approbateur montra que son cœur de mère était satisfait. Quelques instants après le vapeur s'ébranla, se balança fièrement sur sa quille, et s'élança à travers les vagues du vaste Océan. Nous étions en mer. Une foule com

pacte de curieux, envahissait les quais de New-York. Des hourras prolongés, quelques coups de canon des milliers de mouchoirs et de chapeaux qui s'agitaient dans l'air, saluèrent notre départ. Quant à nous, nos vœux instinctivement s'élevèrent vers l'Etoile des Mers. Nous récitâmes l'*Ave Maria Stella* et le *Salve Regina*, priâmes Marie de nous rendre sûrement au port. Sous une si puissante Protectrice, une douce confiance s'empara de nos cœurs. En effet, qu'avions-nous à craindre ? N'était-ce pas pour obéir à la voix de celui à qui tous les éléments obéissent que nous avons entrepris ce long voyage ! N'avions-nous pas, pour nous garder nos Anges Gardiens et ceux des lieux par où nous devons passer, et n'était-ce pas dans le Sacré Cœur de Jésus et sous la garde de Notre-Dame de la Providence que nous entreprenions notre long voyage, voguons en paix, disions-nous, il nous prêterons secours, mieux sans doute que tous ces employés qui pour quelques pièces d'argent s'engagent à nous donner aide et protection. Cependant nous nous éloignons rapidement. Le quai et celles qui attireraient toute notre attention avaient déjà disparu. Nous descendîmes dans nos cabines pour nous disposer à recevoir monsieur le mal de mer quand il se présenterait. Mais comme aucun avant coureur de ce redoutable visiteur ne s'annonçait encore, nous retournâmes sur le pont, afin de jouir du spectacle en lui-même si beau et si nouveau pour moi d'une première soirée sur mer. La terre avait déjà disparu à nos regards. La mer était si calme, qu'à peine quelques vagues venaient se briser en mugissant sur les flancs du navire. Le ciel était pur et sans nuage, le soleil disparaissait à l'horizon, jamais il ne m'avait paru si beau ! On aurait dit qu'il avait revêtu ses habits de pourpre pour se baigner dans les flots de la mer. Pour ajouter par le contraste à la beauté de la scène, une compagnie d'hirondelles de mer suivait le bâtiment qui fendait la plaine liquide avec vitesse et majesté. Nous étions là, en admiration devant ce magnifique panorama, nous apercevant à peine que les heures fuyaient rapidement et que l'heure du repas était arrivée. D'ailleurs, le roulis commençait à se faire sentir ; le navire ressemblait à une balançoire. Nous retournâmes à nos cabines où malgré la lame qui venait se briser à notre oreille, peu d'instant suffirent pour nous endormir profondément. Que nos bons anges veillent sur nous, nous gardent de tous dangers et nous accordent un doux et paisible sommeil !

MME T. TESSIER.

(à continuer.)

# L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

PAR LE R. P. LIBERATORE, S. J.

---

## CHAPITRE VI.

RÉFUTATION DE LA DOCTRINE D'UN CATHOLIQUE LIBÉRAL SUR LA  
SUBORNINATION DE L'ÉTAT A L'ÉGLISE.

§ III.—*Réputation des sophismes d'un catholique libéral relativement  
à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.*

(suite)

Nous ne nions pas que la distinction des termes dans les points de contact, comme on dit, ne soit pas précise et que le droit loin d'apparaître évident ne se montre quelquefois douteux. Néanmoins même alors la lutte venant de l'Etat est illicite à cause de la subordination où il est par rapport à l'Eglise. Car il est clair que, toute remontrance respectueuse faite et après une discussion raisonnable, le jugement du procès appartient à l'Eglise comme à un pouvoir supérieur à celui de l'Etat, et nul ne dira qu'il soit permis au tribunal inférieur de faire opposition ou de résister à la décision du tribunal supérieur. Et qu'on n'objecte pas que le juge est faillible, car d'abord si cette raison avait de la valeur il n'y aurait plus moyen de terminer les procès même dans

l'ordre civil. Ensuite la décision donnée concerne ou une règle générale ou une application de la règle à un cas particulier. Si elle concerne une règle en général, la nature spéciale de l'Eglise qui est une société surnaturellement assistée de Dieu fournit une sûre garantie de l'équité et de la rectitude de sa sentence. Dieu ne peut pas permettre que l'Eglise se trompe dans la pratique comme dans la théorie, or ce serait se tromper gravement que d'usurper injustement les droits d'autrui ; il l'a établie maîtresse de la vérité et de la justice, or comment exercerait-elle convenablement ce magistère, si elle pouvait violer, mettons même par ignorance, les droits de ceux dont elle doit former les mœurs. La parole de Jésus-Christ : *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu* (1) est efficace dans son Eglise et ne peut être frustrée de son effet. D'où il suit que ce qu'elle définit en telle matière comme règle commune de conduite dans les choses d'ailleurs douteuses et obscures ne peut être taxé d'usurpation ou d'erreur. La sainteté de l'Eglise est un article de foi pour les chrétiens : *Credo... sanctam Ecclesiam* ; or comment l'Eglise serait-elle sainte si elle venait à donner comme règle de conduite un principe manifestement injuste tel que serait l'envahissement de quelque droit qui ne lui appartiendrait ? Il ne faut donc pas s'étonner que la proposition suivante ait été condamnée : " Les Pontifes romains et les conciles œcuméniques se sont écartés des bornes de leur pouvoir, ont usurpé les droits des princes (2)."

Que s'il ne s'agit pas de règle à établir mais d'une application à un cas particulier, nous n'affirmons pas que l'autorité ecclésiastique ne puisse porter une décision moins juste. Mais en pareil cas, très-rare d'ailleurs, outre que l'on peut recourir aisément à l'Eglise qui est toujours prête à donner satisfaction aux droits d'autrui, on doit considérer que le dommage souffert ne peut jamais être tel qu'il l'emporte sur le mal très-grave qu'il y aurait à lutter contre sa propre mère au scandale de toute la société chrétienne qu'on bouleverserait. Il faut alors suivre le précepte que Charlemagne, ce type du prince sage et vaincu, donnait à ses sujets quand il leur disait que " pour le respect dû à saint Pierre et au siège de Rome, mère et maîtresse commune, il faut porter le joug qu'elle nous impose, quel qu'en soit le poids, fût-il même très-lourd, et le supporter en toute piété et dévotion (3)." Il

(1) Matt. XXII, 21.

(2) *Romani Pontifices et Concilio œcumenico a limitibus sue potestatis recesserunt, jura Principum usurparunt.* Syllabus § 8, n. XXIII.

(3) *In memoriam Pétri Apostoli honoremus sanctam ramanam et apostolicam Sedem ut que nobis sacerdotalis mater est dignitatis, esse debeat magistra ecclésiasticæ rationis. Quare servenda est cum mansuetudine humilitas ; ut licet vix ferendum ab illa Sancta Sede imponatur jugum, feramus et pia devotione toleremus.* Capitulum. De honoranda Sede Apostolica.

est très-conforme à la raison que l'on subisse la perte d'un bien inférieur pour sauvegarder un bien supérieur. Mais revenons à notre auteur.

“ Une seconde manière, dit-il, d'entendre la séparation des deux pouvoirs consiste à admettre qu'il n'y a entre eux d'autre relation que celle d'une indifférence réciproque, de sorte que leurs actes n'aient jamais à se rencontrer dans le développement de la vie sociale (1). ” Mais loin d'être une relation cet état me semble plutôt une négation de toute relation. Mais peu importe l'inexactitude du langage quand le fond est bon ; or ici le fond est bon, car l'auteur rejette ce système de séparation comme étant irrationnel et préjudiciable. Il en apporte trois raisons qui sont très-justes et que pour cela nous allons transcrire mot à mot : “ Quoique moins étrange en apparence, ce système n'est pas moins absurde que le précédent, et dans un sens inverse tout aussi irrationnel que celui de la confusion des deux pouvoirs. Telle est la source continue de toutes les erreurs : la confusion de ce qui est distinct, et la séparation de ce qui demande à être uni et harmonisé. L'Eglise et l'Etat, le surnaturel et le naturel, le divin et l'humain, quoique choses tout à fait distinctes entre elles, se tient néanmoins et se réfèrent l'un à l'autre par mille rapports réciproques qu'on ne peut nier ni détruire sans faire injure à la science et tort à la société : leur séparation absolue est donc aussi impossible qu'absurde. Elle répugne premièrement à la loi cosmique en vertu de laquelle dans le plan général des êtres toutes choses aspirent à l'unité et conséquemment, loin de tendre à la division et à la désunion, elles tendent à s'entrelacer et à se joindre. Elle répugne deuxièmement à l'identité du sujet sur lequel s'exercent les deux pouvoirs, le pouvoir civil et le pouvoir religieux, qui viennent aboutir à la vie indivisée de l'homme à la fois fidèle et citoyen. Elle répugne enfin à la nature et aux devoirs propres de l'Etat et de l'Eglise : de l'Etat dont la fin est de protéger tous les droits et par conséquent tous les droits religieux du citoyen ; de l'Eglise qui manquerait à sa mission si elle ne soutenait pas de sa force morale l'autorité civile, en aidant à ses desseins, en s'employant efficacement à rendre les citoyens vertueux et parfaits, bref en contribuant au bien de l'Etat par tous les moyens spirituels dont elle dispose (2).

Ces justes considérations auraient amené certainement l'auteur à reconnaître la vérité, s'il eut été catholique sans être libéral,

(1) P. 468.

(2) Rivista universale. Cahier 60, p. 468, 9.

car les raisons qu'il donne prouvent chacune la subordination de l'Etat à l'Eglise. La loi cosmique exige l'unité parmi les agents ; cette unité existerait-elle dans la plante si les forces physiques et chimiques n'étaient pas soumises en elle à l'influence du principe vital ? Et si la force d'attraction ne prévalait pas sur la force de répulsion, y aurait-il ordre de permanence dans la matière ? L'identité du sujet susceptible d'être dirigé par deux pouvoirs est cause qu'il y a en lui deux obligations différentes qui par la possibilité où elles sont parfois de se contredire, devaient le scinder en deux personnalités, si l'un des pouvoirs n'était subordonné à l'autre. Enfin si l'Etat qui est tenu de défendre aussi leurs droits religieux, on voit d'ici l'obligation qui lui incombe de faire servir la force matérielle à protéger la religion ; mais qu'est-ce autre chose sinon être subordonné à l'Eglise ? La subordination de l'Etat à l'Eglise découle donc des principes professés par notre auteur lui-même.

Mais notre auteur est non-seulement catholique, il est catholique libéral. Or ce titre de libéral l'empêche d'être logique et conséquent avec lui-même, car il lui impose d'adhérer au principe cher aux libéraux, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il essaie donc de trouver une séparation qui satisfasse le libéralisme sans offenser le catholicisme, et il s'exprime ainsi : " Le principe de la séparation des deux pouvoirs dans le double sens discuté jusqu'ici étant rejeté et à bon droit, n'y a-t-il pas un sens chrétien et rationnel que pourrait accepter l'Eglise ? Oui, il en est un et c'est celui du libéralisme catholique et des publicistes modernes les plus sensés. Ce sens renferme au fond deux idées : a) l'autonomie de l'Eglise et de l'Etat dans leur propre sphère, b) la liberté et l'indépendance des deux pouvoirs chacun dans son gouvernement intérieur de manière qu'il ne soit pas permis à l'un de s'immiscer dans les affaires qui concernent le gouvernement intérieur de l'autre. Je voudrais bien que l'on me démontrât que l'une ou l'autre de ces deux idées est contraire aux principes chrétiens (1). Mais ici l'auteur se fait illusion. Les principes chrétiens qui règlent les relations de l'Eglise et de l'Etat se résument dans cette formule de saint Thomas déjà citée : " Le pouvoir séculier est soumis au pouvoir spirituel, comme le corps à l'âme ; et c'est pourquoi ce n'est pas un jugement usurpé que celui du prélat spirituel qui se mêle d'affaires temporelles (2). Relativement à l'homme vivant

(1) Ibid, p. 470.

(2) *Potestas sæcularis subditur spirituali, sicut corpus animæ, et ideo non est usurpatum iudicium si Prælati spiritualis se intromittat de temporalibus. Summ. theol. 2, 2, q. 60, ar. 6, ad 8m.*

en société, trois sortes d'affaires peuvent se rencontrer qui le concernent : ce sont d'abord les affaires purement spirituelles, par exemple le culte de Dieu, l'administration des sacrements, la prédication de la parole divine, et comme il va de soi, elles sont exclusivement soumises à l'autorité ecclésiastique. La raison en est que c'est à l'Eglise uniquement que Jésus Christ les a confiées : "Toute puissance m'a été donnée au ciel et en terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ; apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé (1)." En second lieu viennent les affaires mixtes, ce sont celles qui touchent par un rapport différent à l'ordre religieux en même temps qu'à l'ordre civil, par exemple le mariage, les funérailles, les pieux établissements de charité ; or ces affaires relèvent par leur côté respectif des deux pouvoirs, mais de manière que l'autorité ecclésiastique a le pas et intervient directement pour corriger et annuler ce que par hasard les lois civiles auraient statué à leur sujet de contraire aux lois divines ou canoniques. La raison en est que la supériorité de rapport sous lequel une chose est soumise à une autorité donnée doit régler la supériorité de cette autorité sur l'autorité qui correspond au rapport inférieur. Enfin il y a les affaires purement temporelles qui ne sont ni sacrées ni ordonnées à une fin spirituelle, comme l'organisation de l'armée, le service des impôts, la magistrature ; or quoiqu'elles ne dépendent directement que de l'autorité politique, indirectement pourtant et comme on dit *ratione peccati*, elles peuvent tomber sous la juridiction ecclésiastique quand les lois qui les conservent favorisent l'immoralité et nuisent en quelque manière au bien spirituel des peuples. Auquel cas de pareilles lois émanées de l'autorité civile peuvent et doivent en toute justice être corrigées et annulées par l'autorité ecclésiastique. La raison en est qu'il appartient à l'autorité ecclésiastique d'empêcher les péchés publics et d'écarter ce qui pourrait faire obstacle au salut éternel auquel elle doit conduire les fidèles. Et nous voyons que c'est ainsi qu'ont agi constamment les Pontifes romains jusqu'à Pie IX qui plus d'une fois a condamné et cassé diverses lois portées par les parlements de l'Europe moderne. Ou nous n'y comprenons rien, ou cela signifie que dans la société chrétienne l'ordre civil qui est un moindre bien est subordonné à l'ordre religieux qui est un bien meilleur ; et conséquemment le pouvoir qui dirige le premier est subordonné au pouvoir qui est à la tête du second.

---

(1) Matt. xxviii, 18-20.



L'école catholique libérale procède en ces matières difficiles avec une excessive légèreté ; et sans avoir devant les yeux les yeux les divers rapports qu'on ne doit pas négliger, elle tranche les questions avec une hardiesse merveilleuse. Elle veut que l'Etat et l'Eglise soient dans leur sphère pleinement indépendants. Elle parle de l'Eglise et de l'Etat comme s'ils étaient deux sociétés politiques qui ayant la même fin, la même nature, les mêmes droits sont absolument égales entre elles et ne se distinguent que numériquement parce que les multitudes dont elles se composent sont différentes. Comme l'une de ces sociétés n'a point de juridiction sur les sujets de l'autre, elles peuvent très-bien vivre dans une pleine indépendance l'une à l'égard de l'autre. Mais il en va bien autrement. Il s'agit ici de deux sociétés différentes par nature puisqu'elles ont une fin et une origine diverses, mais composées des mêmes membres. La même multitude est soumise à une double juridiction ; le même corps est mu par un double principe d'action ; la même personne est sujette à la direction d'une double loi ordonnatrice. Vouloir que ces deux sociétés agissent sans aucune subordination, c'est vouloir qu'un navire fende les flots avec deux vents opposés, voire même contraires, dont la force se neutraliserait, ou encore que la même terre soit cultivée par deux fermiers qui ont un but et des intérêts indépendants, quelquefois même opposés. Et ce que nous disons est incontestable, la prudence de la chair est bien souvent en opposition avec la prudence de l'esprit et ce qui aide aux progrès temporels nuit parfois à ce qui est exigé par le bien éternel. La chair conjure contre l'esprit et l'esprit contre la chair, voilà une vérité qui a son application dans l'homme individu comme dans l'homme collectif, dans l'ordre public des tendances sociales aussi bien que dans la sphère restreinte des appétitions individuelles. Par où l'on voit qu'il faut un accord entre les deux pouvoirs régulateurs de la société, et un accord qui naisse de la subordination, absolument comme il est nécessaire qu'il y ait accord par subordination entre les puissances diverses d'une même personne afin que l'unité et l'harmonie règne dans son action.

Notre adversaire affirme que le pouvoir civil ne peut gouverner par lui seul et il cite à l'appui un texte de De Maistre d'après lequel il faut que ce pouvoir ait pour ministre indispensable ou la servitude qui diminue le nombre des volontés agissantes dans l'Etat, ou la force divine qui par une sorte de greffe spirituelle détruit l'âpreté naturelle de ces volontés et les met en état d'agir de concert sans se nuire. Or cette force divine, c'est l'Eglise seule qui la fournit. L'influence de l'Eglise est donc indispensable

pour le gouvernement de l'Etat et la liberté des peuples. Mais comment cette influence existera-t-elle si le pouvoir qui doit l'exercer n'est pas d'accord avec le pouvoir auquel est soumis le sujet qui doit la subir ? L'accord, ajoute l'auteur, viendra tout seul, pourvu seulement que les deux pouvoirs respectent leur naturelle indépendance. "Quand l'Etat respectera l'autonomie et la liberté de l'Eglise, et réciproquement, quand tous deux se borneront à leur sphère respective ayant tous deux en horreur les envahissements réciproques, la plus sincère et la plus amicale harmonie ne peut manquer de s'établir entre eux (1)." Très-bien ; mais l'accord sans règle est impossible. Quelle sera donc la règle à observer par les parties qui doivent venir en accord ? Assurément il n'en est pas d'autre que la subordination des fins et la supériorité des biens : c'est celle que prescrit la droite raison ; mais c'est aussi une règle de la droite raison que telle la subordination des fins, telle la subordination des pouvoirs (2). Nous voici donc amenés par l'idée même d'accord entre l'Eglise et l'Etat soutenue par l'auteur, à l'idée de la subordination de celui-ci à celle-là. Une pareille subordination ne détruit pas l'indépendance de l'Etat, mais d'absolue la rend relative en la ramenant à son ordre propre qui est celui des choses purement temporelles, en tant néanmoins qu'elles ne s'opposent aucunement aux choses de l'ordre supérieur spirituel. Que si par hasard une pareille opposition se vérifiait, nul homme tant soit peu sage ne peut certainement refuser à l'autorité qui est à la tête de l'ordre supérieur le droit de corriger tout ce qui a été indûment établi par le chef de l'ordre inférieur, de manière que tout rentre et se maintienne dans la place et le degré voulus de Dieu et par la raison, et que nous traversions ainsi les biens temporels sans perdre les biens éternels. C'est l'Etat qui nous guide dans ce passage à travers les biens temporels, mais c'est à l'Eglise à faire que ces biens ne soient pas un obstacle à ceux de l'éternité vers lesquels elle nous conduit en nous prêtant son aide.

---

(1) Rivista universale. Ibid. p. 472.

(2) Potestates subordinantur ut fines. Suarez. Defens. fidel. cathol. l. III, c. XII.

(à continuer.)

# LE PAYS DES FOURRURES

## CHAPITRE VI.

### DIX JOURS DE TEMPETE

(Suite)

—Affamés ! ma bonne Madge, répondit Mrs. Paulina Barnett. Va, crois-moi, nous n'avons rien à craindre d'eux ! La nourriture ne leur fera pas défaut, et toutes ces martres, ces hermines, ces lièvres polaires que nous respectons, seront pour eux une proie assurée. Nous n'avons donc point à redouter leurs agressions ! Non ! Le danger n'est pas là ! Il est dans ce sol fragile qui s'effondrera, qui peut s'effondrer à tout instant sous nos pieds. Tiens, Madge, vois comme en cet endroit la mer s'avance à l'intérieur de l'île ! Elle couvre déjà toute une partie de cette plaine, que ses eaux, relativement chaudes encore, rongeront à la fois et en dessus et en dessous ! Avant peu, si le froid ne l'arrête, cette mer aura rejoint le lagon, et nous perdrons notre lac, après avoir perdu notre port et notre rivière !

—Mais si cela arrivait, dit Madge, ce serait véritablement un irréparable malheur !

—Et pourquoi cela, Madge ? demanda Mrs. Paulina Barnett, en regardant sa compagne.

—Mais parce que nous serions absolument privés d'eau douce ! répondit Madge.

—Oh ! l'eau douce ne nous manquera pas, ma bonne Madge ! La pluie, la neige, la glace, les icebergs de l'Océan, le sol même

de l'île qui nous emporte, tout cela, c'est de l'eau douce ! Non ! je te le répète ! non ! le danger n'est pas là !”

Vers dix heures, Mrs. Paulina Barnett et Madge se trouvaient à la hauteur du cap Esquimau, mais à deux milles au moins à l'intérieur de l'île, car il avait été impossible de suivre le littoral profondément rongé par la mer. Les deux femmes, un peu fatiguées d'une promenade allongée par tant de détours, résolurent de se reposer pendant quelques instants avant de reprendre la route du fort Espérance. En cet endroit s'élevait un petit taillis de bouleaux et d'arboursiers qui couronnait une colline peu élevée. Un monticule, garni d'une mousse jaunâtre, et que son exposition directe aux rayons du soleil avait dégagé de neige, leur offrait un endroit propice pour une halte.

Mrs. Paulina Barnett et Madge s'assirent l'une à côté de l'autre, au pied d'un bouquet d'arbres, le bissac fut ouvert, et elles partagèrent en sœurs leur frugal repas.

Une demi-heure plus tard, Mrs. Paulina Barnett, avant de reprendre vers l'est le chemin de la factorerie, proposa à sa compagne de remonter jusqu'au littoral afin de reconnaître l'état actuel du cap Esquimau. Elle désirait savoir si cette pointe avancée avait résisté ou non aux assauts de la tempête. Madge se déclara prête à accompagner sa fille partout où il lui plairait d'aller, lui rappelant toutefois qu'une distance de huit à neuf milles les séparait alors du cap Bathurst, et qu'il ne fallait pas inquiéter le lieutenant Hobson par une trop longue absence.

Cependant, Mrs. Paulina Barnett, mue par quelque pressentiment sans doute, persista dans son idée, et elle fit bien, comme on le verra par la suite. Ce détour, au surplus, ne devait guère accroître que d'une demi-heure la durée totale de l'exploration.

Mrs. Paulina Barnett et Madge se levèrent donc et se dirigèrent vers le cap Esquimau.

Mais les deux femmes n'avaient pas fait un quart de mille, que la voyageuse, s'arrêtant soudain, montrait à Madge des traces régulières, très-nettement imprimées sur la neige. Or, ces empreintes avaient été faites récemment et ne dataient pas de plus de neuf à dix heures, sans quoi la dernière tombée de neige qui s'était opérée dans la nuit les eût évidemment recouvertes.

“Quel est l'animal qui a passé là ? demanda Madge.

—Ce n'est point un animal, répondit Mrs. Paulina Barnett en se baissant afin de mieux observer les empreintes. Un animal quelconque, marchant sur les quatre pattes, laisse des traces différentes de celles-ci. Vois, Madge, ces empreintes sont identiques, et il est aisé de voir qu'elles ont été faites par un pied humain !

—Mais qui pourrait être venu ici ? répondit Madge. Pas un soldat, pas une femme n'a quitté le fort, et puisque nous sommes dans une île... Tu dois te tromper, ma fille. Au surplus, suivons ces traces et voyons où elles nous conduiront."

Mrs. Paulina Barnett et Madge reprirent leur marche, observant attentivement les empreintes.

Cinquante pas plus loin, elles s'arrêtèrent encore.

"Tiens... vois, Madge, dit la voyageuse, en retenant sa compagne, et dis si je me suis trompée !"

Auprès des traces de pas et sur un endroit où la neige avait été assez récemment foulée par un corps pesant, on voyait très-visiblement l'empreinte d'une main.

"Une main de femme ou d'enfant ! s'écria Madge.

—Oui ! répondit Mrs. Paulina Barnett, un enfant ou une femme, épuisé, souffrant, à bout de force, est tombé... Puis ce pauvre être s'est relevé, a repris sa marche... Vois ! les traces continuent... plus loin il y a encore eu des chutes !...

—Mais qui ? qui ? demanda Madge.

—Que sais-je ? répondit Mrs. Paulina Barnett. Peut-être quelque infortuné emprisonné comme nous depuis trois ou quatre mois sur cette île ? Peut-être aussi quelque naufragé jeté sur le rivage pendant cette tempête... Rappelle-toi ce feu, ce cri, dont nous ont parlé le sergent Long et le lieutenant Hobson !... Viens, viens, Madge, nous avons peut-être quelque malheureux à sauver !..."

Et Mrs. Paulina Barnett, entraînant sa compagne, suivit en courant cette voie douloureuse imprimée sur la neige, et sur laquelle elle trouva bientôt quelques gouttes de sang.

"Quelque malheureux à sauver !" avait dit la compatissante et courageuse femme ! Avait-elle donc oublié que sur cette île, à demi rongée par les eaux, destinée à s'abîmer tôt ou tard dans l'Océan, il n'y avait de salut ni pour autrui, ni pour elle ?

Les empreintes laissées sur le sol se dirigeaient vers le cap Esquimau. Mrs. Paulina Barnett et Madge les suivaient attentivement mais bientôt les taches de sang se multiplièrent et les traces de pas disparurent. Il n'y avait plus qu'un sentier irrégulier tracé sur la neige. A partir de ce point, le malheureux être n'avait plus eu la force de se porter. Il s'était avancé en rampant, se trainant, se poussant des mains et des jambes. Des morceaux de vêtement déchirés se voyaient çà et là. C'étaient des fragments de peaux de phoques et de fourrure.

"Allons ! allons !" répétait Paulina Barnett, dont le cœur battait à se rompre.

Madge la suivait. Le cap Esquimau n'était plus qu'à cinq cents pas. On le voyait qui se dessinait un peu au-dessus de la mer sur le fond du ciel. Il était désert.

Evidemment, les traces suivies par les deux femmes se dirigeaient droit sur le cap. Mrs. Paulina Barnett et Madge, toujours courant, les remontèrent jusqu'au bout. Rien encore, rien. Mais ces empreintes, au pied même du cap, à la base du monticule qui le formait, tournaient sur la droite et traçaient un sentier vers la mer.

Mrs. Paulina Barnett s'avança vers la droite, mais au moment où elle débouchait sur le rivage, Madge, qui la suivait et portait un regard inquiet autour d'elle, la retint de la main.

« Arrête ! lui dit-elle.

— Non, Madge, non ! s'écria Mrs. Paulina Barnett, qu'une sorte d'instinct entraînait malgré elle.

— Arrête, ma fille, et regarde ! » répondit Madge, en retenant plus énergiquement sa compagne.

A cinquante pas du cap Esquimau, sur la lisière même du rivage, une masse blanche, énorme, s'agitait en poussant des grognements formidables.

C'était un ours polaire, d'une taille gigantesque. Les deux femmes, immobiles, le considérèrent avec effroi. Le gigantesque animal tournait autour d'une sorte de paquet de fourrure étendu sur la neige ; puis il le souleva, il le laissa retomber, il le flaira. On eût pris ce paquet pour le corps inanimé d'un morse.

Mrs. Paulina Barnett et Madge ne savaient que penser, ne savaient si elles devaient marcher en avant, quand, dans un mouvement imprimé à ce corps, une espèce de capuchon se rabattit de sa tête, et de longs cheveux bruns se déroulèrent.

« Une femme ! s'écria Mrs. Paulina Barnett, qui voulut s'élancer vers cette infortunée, voulant à tout prix reconnaître si elle était vivante ou morte !

— Arrête ! dit encore Madge, en la retenant. Arrête ! Il ne lui fera pas de mal !

L'ours, en effet, regardait attentivement ce corps, se contentant de le retourner, et ne songeant aucunement à le déchirer de ses formidables griffes. Puis il s'en éloignait et s'en rapprochait de nouveau. Il paraissait hésiter sur ce qu'il devait faire. Il n'avait point aperçu les deux femmes qui l'observaient avec une anxiété terrible !

Soudain, un craquement se produisit. Le sol éprouva comme une sorte de tremblement. On eût pu croire que le cap Esquimau s'abîmait tout entier dans la mer...

C'était un énorme morceau de l'île qui se détachait du rivage, un vaste glaçon dont le centre de gravité s'était déplacé par un changement de pesanteur spécifique, et qui s'en allait à la dérive, entraînant l'ours et le corps de la femme !

Mrs. Paulina Barnett jeta un cri et voulut s'élançer vers ce glaçon, avant qu'il n'eût été entraîné au large.

"Arrête, arrête encore, ma fille!" répéta froidement Madge, qui la serrait d'une main convulsive.

Au bruit produit par la rupture du glaçon, l'ours avait reculé soudain; poussant alors un grognement formidable, il abandonna le corps et se précipita vers le côté du rivage dont il était déjà séparé par une quarantaine de pieds; comme une bête effarée, il fit en courant le tour de l'îlot, laboura le sol de ses griffes, fit voler autour de lui la neige et le sable, et revint près du corps inanimé.

Puis, à l'extrême stupéfaction des deux femmes, l'animal, saisissant ce corps par ses vêtements, le souleva de sa gueule, gagna le bord du glaçon qui faisait face au rivage de l'île, et se précipita à la mer.

En quelques brasses, l'ours, robuste nageur comme le sont tous ses congénères des régions arctiques, eut atteint le rivage de l'île. Un vigoureux effort lui permit de prendre pied sur le sol, et, là, il déposa le corps qu'il avait emporté.

En ce moment, Mrs. Paulina Barnett ne put se contenir, et sans songer au danger de se trouver face à face avec le redoutable carnassier, elle échappa à la main de Madge et s'élança vers le rivage.

L'ours, la voyant, se redressa sur ces pattes de derrière et vint droit à elle. Toutefois, à dix pas, il s'arrêta, il secoua son énorme tête; puis, comme s'il eût perdu sa férocité naturelle sous l'influence de cette terreur qui semblait devoir métamorphoser toute la faune de l'île, il se retourna, poussa un grognement sourd, et s'en alla tranquillement vers l'intérieur, sans même regarder derrière lui.

Mrs. Paulina Barnett avait aussitôt couru vers ce corps étendu sur la neige.

Un cri s'échappa de sa poitrine.

"Madge! Madge!" s'écria-t-elle.

Madge s'approcha et considéra ce corps inanimé.

C'était le corps de la jeune Esquimaude Kalumah!

## CHAPITRE IX.

## AVENTURES DE KALUMAH.

Kalumah sur l'île flottante, à deux cents milles du continent américain ! C'était à peine croyable !

Mais avant tout, l'infortunée respirait-elle encore ? Pourrait-on la rappeler à la vie ? Mrs. Paulina Barnett avait défait les vêtements de la jeune Esquimaude, dont le corps ne lui parut pas entièrement refroidi. Elle lui écouta le cœur. Le cœur battait faiblement, mais il battait. Le sang perdu par la pauvre fille ne provenait que d'une blessure faite à sa main, mais peu grave. Madge comprima cette blessure avec son mouchoir, et arrêta ainsi l'hémorragie.

En même temps, Mrs. Paulina Barnett, agenouillée près de Kalumah, et l'appuyant sur elle, avait relevé la tête de la jeune indigène, et, à travers ses lèvres desserrées, elle parvint à introduire quelques gouttes de brandevin ; puis elle lui baigna le front et les tempes avec un peu d'eau froide.

Quelques minutes s'écoulèrent. Ni Mrs. Paulina Barnett, ni Madge n'osaient prononcer une parole. Elles attendaient toutes deux dans une anxiété extrême, car le peu de vie qui restait à l'Esquimaude pouvait à chaque instant s'évanouir !

MaIs un léger soupir s'échappa de la poitrine de Kalumah. Ses mains s'agitèrent faiblement, et avant même que ses yeux se fussent ouverts et qu'elle eût pu reconnaître celle qui lui donnait ses soins, elle murmura ces mots :

“ Madame Paulina ! madame Paulina ! ”

La voyageuse demeura stupéfaite, à entendre son nom ainsi prononcé dans ces circonstances. Kalumah était-elle donc venue volontairement sur l'île errante, et savait-elle qu'elle y rencontrerait l'Européenne dont elle n'avait point oublié les bontés ? Mais comment aurait-elle pu le savoir, et comment à cette distance de toute terre, avait-elle pu atteindre l'île Victoria ? Comment enfin aurait-elle deviné que ce glaçon emportait loin du continent Mrs. Paulina Barnett et tous ses compagnons du fort Espérance ! C'étaient là des choses véritablement inexplicables.

“ Elle vit ! elle vivra ! dit Madge, qui, sous sa main, sentait la chaleur et le mouvement revenir à ce pauvre corps meurtri.



—La malheureuse enfant ! murmurait Mrs. Paulina Barnett, le cœur ému, et mon nom, mon nom ! au moment de mourir, elle l'avait encore sur ses lèvres !”

Mais alors les yeux de Kalumah s'entr'ouvrirent. Son regard, encore effaré, vague, indécis, apparut entre ses paupières. Soudain, il s'anima, car il s'était reposé sur la voyageuse. Un instant, rien qu'un instant, Kalumah avait vu Mrs. Paulina Barnett, mais cet instant avait suffi. La jeune indigène avait reconnu sa bonne dame, et son nom s'échappa encore une fois de ses lèvres, tandis que sa main, qui s'était peu à peu soulevée, retombait dans la main de Mrs. Paulina Barnett !

Les soins des deux femmes ne tardèrent pas à ranimer entièrement la jeune Esquimaude, dont l'extrême épuisement provenait non-seulement de là fatigue, mais aussi de la faim. Ainsi que Mrs. Paulina Barnett l'allait apprendre, Kalumah n'avait rien mangé depuis quarante-huit heures. Quelques morceaux de venaison froide et un peu de brandevin lui rendirent ses forces, et, une heure après, Kalumah se sentait capable de prendre avec ses deux amies le chemin du fort.

Mais, pendant cette heure, assise sur le sable entre Madge et Mrs. Paulina Barnett, Kalumah avait pu leur prodiguer ses remerciements et les témoignages de son affection. Puis elle avait raconté son histoire. Non ! la jeune Esquimaude n'avait point oublié les Européens du fort Espérance, et l'image de Mrs. Paulina Barnett était toujours restée présente à son souvenir. Non ! ce n'était point le hasard, ainsi qu'on va le voir, qui l'avait jetée à demi morte sur le rivage de l'île Victoria !

En peu de mots, voici ce que Kalumah apprit à Mrs. Paulina Barnett.

On se souvient de la promesse qu'avait faite la jeune Esquimaude, à sa première visite, de retourner l'année suivante, pendant la belle saison, vers ses amis du fort Espérance. La longue nuit polaire se passa, et, le mois de mai venu, Kalumah se mit en devoir d'accomplir sa promesse. Elle quitta donc les établissements de la Nouvelle-Géorgie, dans lesquels elle avait hiverné, et, et en compagnie d'un de ses beaux-frères, elle se dirigea vers la presqu'île Victoria.

Six semaines plus tard, vers la mi-juin, elle arrivait sur les territoires de la Nouvelle-Bretagne, qui avoisinaient le cap Bathurst. Elle reconnut parfaitement les montagnes volcaniques dont les hauteurs couvraient la baie Liverpool, et, vingt milles plus loin, elle arriva à cette baie des Morses dans laquelle elle et les siens avaient si souvent fait la chasse aux amphibiés.

Mais, au delà de cette baie, au nord, rien ! La côte, par une ligne droite, se rabaisait vers le sud-est. Plus de cap Esquimau, plus de cap Bathurst !

Kalumah comprit ce qui s'était passé ! Ou tout ce territoire, devenu depuis l'île Victoria, s'était abîmé dans les flots, ou il s'en allait errant par les mers !

Kalumah pleura en ne retrouvant plus ceux qu'elle venait chercher si loin.

Mais l'Esquimau, son beau-frère, n'avait point paru autrement surpris de cette catastrophe. Une sorte de légende, une tradition répandue parmi les nomades de l'Amérique septentrionale, disait que ce territoire du cap Bathurst s'était rattaché au continent depuis des milliers de siècles, mais qu'il n'en faisait pas partie, et qu'un jour il s'en détacherait par un effort de la nature. De là cette surprise que les Esquimaux avaient manifestée en voyant la factorerie fondée par le lieutenant Hobson au pied même du cap Bathurst. Mais, avec cette déplorable réserve particulière à leur race, peut-être aussi poussés par ce sentiment qu'éprouve tout indigène pour l'étranger qui fait prise de possession en son pays, les Esquimaux ne dirent rien au lieutenant Hobson, dont l'établissement était alors achevé. Kalumah ignorait cette tradition, qui, d'ailleurs, ne reposant sur aucun document sérieux, n'était sans doute qu'une de ces nombreuses légendes de la cosmogonie hyperboréenne, et c'est pourquoi les hôtes du fort Espérance ne furent pas prévenus du danger qu'ils couraient à s'établir sur ce territoire.

Et certainement, Jasper Hobson, averti par les Esquimaux et suspectant déjà ce sol, qui présentait des particularités si étranges, aurait cherché plus loin un terrain nouveau,—inébranlable, cette fois,—pour y jeter les fondements de sa factorerie.

Lorsque Kalumah eut constaté la disparition de ce territoire du cap Bathurst, elle continua son exploration jusqu'au delà de la baie Washburn, mais sans rencontrer aucune trace de ceux qu'elle cherchait, et alors, désespérée, elle n'eut plus qu'à revenir dans l'ouest aux pêcheries de l'Amérique russe.

Son beau-frère et elle quittèrent donc la baie des Morses dans les derniers jours du mois de juin. Ils reprirent la route du littoral, et, à la fin de juillet, après cet inutile voyage, ils retrouvaient les établissements de la Nouvelle-Géorgie.

Kalumah n'espérait plus jamais revoir ni Mrs. Paulina Barnett, ni ses compagnons du fort Espérance. Elle les croyait engloutis dans les abîmes de la mer Arctique.

A ce point de son récit, la jeune Esquimaude tourna ses yeux

humides vers Mrs. Paulina Barnett et lui serra plus affectueusement la main. Puis, murmurant une prière, elle remercia son Dieu de l'avoir sauvée par la main même de son amie !

Kalumah ! revenue à sa demeure, au milieu de sa famille, avait repris son existence accoutumée. Elle travaillait avec les siens à la pêcherie du cap des Glaces, qui est située à peu près sur le soixante-dixième parallèle, à plus de six cents milles du cap Bathurst.

Pendant toute la première partie du mois d'août, aucun incident ne se produisit. Vers la fin du mois se déclara cette violente tempête dont s'inquiéta si vivement Jasper Hobson, et qui, paraît-il, étendit ses ravages sur toute la mer polaire et même jusqu'au-delà du détroit de Behring. Au cap des Glaces, elle fut effroyable aussi et se déchaîna avec la même violence que sur l'île Victoria. A cette époque, l'île errante ne se trouvait pas à plus de deux cents milles de la côte, ainsi que l'avait déterminé par ses relèvements le lieutenant Jasper Hobson.

En écoutant parler Kalumah, Mrs. Paulina Barnett, fort au courant de la situation, on le sait, faisait rapidement dans son esprit des rapprochements qui allaient enfin lui donner la clef de ces singuliers événements et surtout lui expliquer l'arrivée dans l'île de la jeune indigène.

Pendant ces premiers jours de la tempête, les Esquimaux du cap des Glaces furent confinés dans leurs huttes. Ils ne pouvaient sortir et encore moins pêcher. Cependant, dans la nuit du 31 août au 1er septembre, mue par une sorte de pressentiment, Kalumah voulut s'aventurer sur le rivage. Elle alla ainsi, bravant le vent et la pluie qui faisaient rage autour d'elle, observant d'un œil inquiet la mer irritée qui se levait dans l'ombre comme une chaîne de montagnes.

Soudain, quelque temps après minuit, il lui sembla voir une masse énorme qui dérivait sous la poussée de l'ouragan et parallèlement à la côte. Ses yeux, doués d'une extrême puissance de vision, comme tous ceux de ces indigènes nomades, habitués aux ténèbres des longues nuits de l'hiver arctique, ne pouvaient la tromper. Une chose énorme passait à deux milles du littoral, et cette chose ne pouvait être ni un cétacé, ni un navire, ni même un iceberg à cette époque de l'année.

D'ailleurs, Kamulah ne raisonna même pas. Il se fit dans son esprit comme une révélation. Devant son cerveau surexcité apparut l'image de ses amis. Elle les revit tous, Mrs. Paulina Barnett, Madge, le lieutenant Hobson, le bébé qu'elle avait tant

couvert de ses caresses au fort Espérance ! Oui ! c'étaient eux qui passaient, emportés dans la tempête sur ce glaçon flottant ?

Kalumah n'eut pas un instant de doute, pas un moment d'hésitation. Elle se dit qu'elle allait apprendre à ces naufragés, qui ne s'en doutaient peut-être pas, que la terre était proche. Elle courut à sa hutte, elle prit une de ces torches faites d'étoupe et de résine dont les Esquimaux se servent pour leurs pêches de nuit, elle l'enflamma et vint l'agiter sur le rivage au sommet du cap des Glaces.

C'était le feu que Jasper Hobson et le sergent Long, blottis alors au cap Michel, avaient aperçu au milieu des sombres brumes, pendant la nuit du 31 août.

Quelle fut la joie, l'émotion de la jeune Esquimaude, quand elle vit un signal répondre au sien, lorsqu'elle aperçut ce bouquet de sapins, enflammé par le lieutenant Hobson, qui jeta ses fauves lueurs jusqu'au littoral américain, dont il ne savait pas si près !

Mais tout s'éteignit bientôt. L'accalmie dura à peine quelques minutes, et l'effroyable bourrasque, sautant au sud-est, reprit avec une nouvelle violence.

Kalumah comprit que " sa proie ",—c'est ainsi qu'elle l'appelait,—que sa proie allait lui échapper, que l'île flottante n'atterrirait pas ! Elle la voyait, cette île, elle la sentait s'éloigner dans la nuit et reprendre le chemin de haute mer.

Ce fut un moment terrible pour la jeune indigène. Elle se dit qu'il fallait que ses amis fussent prévenus de leur situation, que, par eux, il serait peut-être encore temps d'agir, que chaque heure perdue les éloignait de ce continent...

Elle n'hésita pas. Son kayak était là, cette frêle embarcation sur laquelle elle avait plus d'une fois bravé les tempêtes de la mer Arctique. Elle poussa son kayak à la mer, laça autour de sa ceinture la veste de peau de phoque qui se rattachait au canot, et, la pagaie à la main, elle s'aventura dans les ténèbres.

A ce moment de son récit, Mrs. Paulina Barnett pressa affectueusement sur son cœur la jeune Kalumah, la courageuse enfant, et Madge pleura en l'écoutant.

Kalumah, lancée sur ces flots irrités, se trouva alors plutôt aidée que contrariée par la saute du vent qui portait au large. Elle se dirigea vers la masse qu'elle apercevait encore confusément dans l'ombre. Les lames couvraient en grand son kayak, mais elles ne pouvaient rien contre l'insubmersible embarcation, qui flottait comme une paille à la crête des lames. Plusieurs fois elle chavira, mais un coup de pagaie la retourna toujours.

Enfin, après une heure d'efforts, Kalumah distingua plus dis-

tinctement l'île errante. Elle ne doutait plus d'arriver à son but, car elle en était à moins d'un quart de mille !

C'est alors qu'elle jeta dans la nuit ce cri que Jasper Hobson et le sergent Long entendirent tous deux !

Mais alors, Kalumah se sentit, malgré elle, emportée dans l'ouest par un irrésistible courant, auquel elle offrait plus de prise que l'île Victoria ! En vain voulut-elle lutter avec sa pagaie ! Sa légère embarcation filait comme une flèche. Elle poussa de nouveaux cris qui ne furent point entendus, car elle était déjà loin, et quand l'aube vint jeter quelque clarté dans l'espace, les terres de la Nouvelle-Géorgie qu'elle avait quittées et l'île errante qu'elle poursuivait ne formaient plus que deux masses confuses à l'horizon.

Désespéra-t-elle alors, la jeune indigène ? Non. Revenir au continent américain était désormais impossible. Elle avait vent debout, un vent terrible, ce même vent qui, repoussant l'île, allait en trente-six heures la reporter de deux cents milles au large, aidé d'ailleurs par le courant du littoral.

Kalumah n'avait qu'une ressource : gagner l'île en se maintenant dans le même courant qu'elle et dans ces mêmes eaux qui l'entraînent irrésistiblement !

Mais, hélas ! les forces trahirent le courage de la pauvre enfant. La faim la tortura bientôt. L'épuisement, la fatigue rendirent sa pagaie inerte entre ses mains.

Pendant plusieurs heures, elle lutta, et il lui sembla qu'elle se rapprochait de l'île, d'où l'on ne pouvait l'apercevoir, car elle n'était qu'un point sur cette immense mer. Elle lutta, même lorsque ses bras rompus, ses mains ensanglantées lui refusèrent tout service ! Elle lutta jusqu'au bout et perdit enfin connaissance, tandis que son frère kayak abandonné devenait le jouet du vent et des flots !

Que se passa-t-il alors ? Elle ne put le dire, ayant perdu connaissance. Combien de temps erra-t-elle ainsi, à l'aventure, comme une épave ? Elle ne le savait, et ne revint au sentiment que lorsque son kayak, brusquement choqué, s'ouvrit sous elle.

Kalumah fut plongée dans l'eau froide dont le fraîcheur la ranima, et quelques instants plus tard, une lame la jetait mourante sur une grève de sable.

Cela s'était fait dans la nuit précédente, à peu près au moment où l'aube apparaissait, c'est-à-dire de deux à trois heures du matin.

Depuis le moment où Kalumah s'était précipitée dans son embarcation jusqu'au moment où cette embarcation fut submergée, il s'était donc écoulé plus de soixante-dix heures !

Cependant, la jeune indigène, sauvée des flots, ne savait sur

quelle côté l'ouragan l'avait portée. L'avait-il ramenée au continent ? L'avait-il dirigée, au contraire, sur cette île qu'elle poursuivait avec tant d'audace ? Elle l'espérait. Oui ! elle l'espérait ! D'ailleurs, le vent et le courant avaient dû l'entraîner au large et non la repousser à la côte !

Cette pensée la ranima. Elle se releva et, toute brisée, se mit à suivre le rivage

Sans s'en douter, la jeune indigène avait été providentiellement jetée sur cette portion de l'île Victoria qui formait autrefois l'angle supérieur de la baie des Morses. Mais, dans ces conditions, elle ne pouvait reconnaître ce littoral, corrodé par les eaux, après les changements qui s'y étaient produits depuis la rupture de l'isthme.

Kalumah marcha, puis, n'en pouvant plus, s'arrêta, et reprit avec un nouveau courage. La route s'allongeait devant ses pas. A chaque mille, il lui fallait tourner les parties du rivage déjà envahies par la mer. C'est ainsi que, se trainant, tombant, se relevant, elle arriva non loin du petit taillis qui, le matin même, avait servi de lieu de balle à Mrs. Paulina Barnett et à Madge. On sait que les deux femmes, se dirigeant vers le cap Esquimau, avaient rencontré non loin de ce taillis la trace de ses pas empreints sur la neige. Puis, à quelque distance, la pauvre Kalumah était tombée une dernière fois !

A partir de ce point, épuisée par la fatigue et la faim, elle ne s'avança plus qu'en rampant.

Mais un immense espoir était entré dans le cœur de la jeune indigène. A quelques pas du littoral, elle avait enfin reconnu ce cap Esquimau au pied duquel avaient campé les siens et elle l'année précédente. Elle savait qu'elle n'était qu'à huit milles de la factorerie, qu'il ne lui faudrait plus que suivre ce chemin qu'elle avait si souvent parcouru, quand elle allait visiter ses amis du fort Espérance.

Oui ! cette pensée la soutint. Mais, enfin, arrivée au rivage, n'ayant plus aucune force, elle tomba sur la neige et perdit encore une fois connaissance. Sans Mrs. Paulina Barnett, elle était perdue !

“ Mais, dit-elle, ma chère dame, je savais bien que vous viendriez à mon secours et que mon Dieu me sauverait par vos mains ! ”

On sait le reste ! On sait quel providentiel instinct entraîna ce jour même Mrs. Paulina Barnett et Madge à explorer cette partie du littoral, et quel dernier pressentiment les porta à visiter le cap Esquimau, après leur halte au taillis et avant leur retour à la

factorerie. On sait aussi—ce que Mrs. Paulina Barnett apprit à la jeune indigène—comment eut lieu cette rupture du glaçon et ce que fit l'ours en cette circonstance.

Et même, Mrs. Paulina Barnett ajouta en souriant ,

“ Ce n'est pas moi qui t'ai sauvée, mon enfant, c'est cet honnête animal ! Sans lui, tu étais perdue, et si jamais il revient vers nous, on le respectera comme ton sauveur ! ”

Pendant ce récit, Kalumah, bien restaurée et bien caressée, avait repris ses forces. Mrs. Paulina Barnett lui proposa de retourner au fort immédiatement, afin de ne pas prolonger son absence. La jeune Esquimaude se leva aussitôt prête à partir.

Mrs. Paulina Barnett avait en effet hâte d'informer Jasper Hobson des incidents de cette matinée, et lui apprendre ce qui s'était passé pendant la nuit de la tempête, lorsque l'île errante s'était rapprochée du littoral américain.

Mais avant tout la voyageuse recommanda à Kalumah de garder un secret absolu sur ces événements, aussi bien que sur la situation de l'île. Elle serait censée être venue tout naturellement par le littoral, afin d'accomplir la promesse qu'elle avait faite de visiter ses amis pendant la belle saison. Son arrivée même serait de nature à confirmer les habitants de la factorerie dans la pensée qu'aucun changement ne s'était produit au territoire du cap Buthurst, pour le cas où quelques-uns auraient eu des soupçons à cet égard.

Il était trois heures environ, quand Mrs. Paulina Barnett, la jeune indigène appuyée à son bras, et la fidèle Madge reprirent la route de l'est, et, avant cinq heures du soir, toutes trois arrivaient à la poterne du fort Espérance.

(à continuer)

---

## LAUDA, SION.

Si nous étions condamnés à perdre les poésies liturgiques et qu'il ne fût possible que d'en conserver une seule, c'est la *prose* de la messe du Saint-Sacrement qu'il faudrait retenir. J'ai connu un prêtre qui remerciait Dieu de savoir le latin, parce que cette science lui permettait d'apprécier et de sentir le *Lauda, Sion*.

Que dire de ce chef-d'œuvre ? Saint-Thomas y a réuni les qualités les plus difficiles à concilier : la précision et l'ampleur, la clarté et le lyrisme, la science et la poésie, l'exactitude et l'onction. Je me bornerai à quelques remarques :

La concision, lorsqu'elle est portée à un haut degré, est la première peut-être des beautés littéraires. Les vers fameux, les maximes immortelles, les traits inoubliables, ne sont le plus souvent qu'une forte pensée exprimée en aussi peu de mots qu'il est possible.

Cette concision sublime constitue le génie de Tacite, de Pascal, de Montesquieu. Le Dante et Corneille lui doivent leurs passages classiques. Or, personne, ni chez les anciens, ni chez les modernes, n'a égalé la concision de la plupart des strophes du *Lauda, Sion*. Lorsqu'on les lit attentivement, l'admiration produite par cette concision va jusqu'à la stupeur. On dirait que saint Thomas d'Aquin a voulu mettre tout le dogme eucharistique sous quelques parcelles du langage humain, comme Dieu a mis sous l'apparence de quelques parcelles de pain, tout son corps, tout son sang, toute son âme et toute sa divinité.

L'antithèse, cette forme puérile et fatigante chez les rhéteurs, est devenue, entre les mains de *saint Thomas d'Aquin*, une source de beautés :

*Vestutatem novitas,  
Umbram fugat veritas  
Noctem lux eliminat. (1)*

.....

(1) Ce nouveau rit abolit l'ancien : l'ombre s'avantouit devant la vérité ; et la lumière fait disparaître la nuit.....



*Mors est malis, vita bonis,  
Vide parvis sumptionis  
Quam sit dispar exitus. (1)*

L'harmonie est portée dans le *Lauda Sion* au plus haut degré ; l'oreille est constamment flattée par l'assemblage des syllabes les plus mélodieuses :

*Sit laus plena, sit sonora,  
Sit jucunda, sit decora,  
Mentis jubilatio. (2)*

Les épithètes sont merveilleusement choisies au lieu d'être vagues, insignifiantes, et amenées pour la rime, comme il arrive si souvent, même chez les meilleurs poètes :

*Laudis thema specialis,  
Panis vivus et vitalis  
Hodie proponitur,*

*Quod non capis, quod non vides,  
ANIMOSA firma fides.  
Præter rerum ordinum.*

.....

*Sub diversis speciebus,  
Signis tantum et non rebus  
Latent res EXIMIE. (3)*

(1) Il est la mort pour les méchants et la vie pour les bons ; voyez comme la même nourriture produit des effets différents !.....

(2) Que nos louanges retentissent avec éclats ; que nos cantiques et nos transports de joie soient pleins de grâce et de douceur.

(3) L'objet particulier de notre culte est aujourd'hui le pain vivant et qui donne la vie.

Ce que vous ne comprenez pas, ce que vous ne voyez pas, une foi vive nous l'atteste, sans égard à l'ordre de la nature.

Sous diverses espèces, signes sans réalité, sont cachés les plus précieux dons.

Ce dernier verset, puisque les humanistes veulent absolument que ce ne soit pas un vers, est intraduisible et admirable.

J'ajoute que le *Lauda, Sion* n'est pas une de ces pièces dans lesquelles le souffle poétique s'arrête et tombe : au contraire, il va croissant jusqu'à la fin, et les dernières strophes sont les plus belles.

Un prêtre éminent, ravi trop tôt à la religion et aux lettres, M. Neveux, archi-prêtre de Guéret, a essayé de traduire vers par vers, le *Lauda, Sion*, et a réussi à faire passer dans la traduction plusieurs des beautés de l'original. Je donne ici les dernières strophes avec le latin en regard :

*Fracta demum sacramento,  
Ne vacilles, sed memento  
Tantum esse sub fragmento  
Quantum toto tegitur.*

Brise en mille fragments, morcelle  
L'enveloppe sacramentelle :  
Autant en tient chaque parcelle  
Que peut en contenir le tout.

*Nulla rei fit scissura :  
Signi tantum fit fractura,  
Quò nec status nec statura  
Signati minuitur.*

Rien n'est réel dans la rupture :  
Le signe tout seul se fracture ;  
Mais dans sa divine stature  
Le Christ entier se tient debout.

.....  
.....  
*In figuris præsignatur,  
Cum Isaac immolatur.  
Agnus paschæ deputatur  
Datur manna patribus.*

.....  
.....  
Je l'aperçois dans les figures :  
C'est l'Isaac des Ecritures,  
C'est l'Agneau des Pâques futures  
C'est la manne tombant du Ciel.

*Bone pastor, panis vere,  
Jesu, nostri miserere ;  
Tu nos pasce, nos tuere,  
Tu nos bona fac videre  
In terra viventium.*

O bon pasteur, fils de Marie,  
Prends pitié de nous, je te prie :  
Pais et défends ta bergerie,  
Et fais-nous voir dans la patrie  
La face du Dieu trois fois saint.

*Tu qui cuncta scis et vales,  
Qui nos pascis hic mortales  
Tuos ibi commensales,  
Cohæredes et sodales  
Fac sanctorum civium.*

Toi qui sachant ce que nous sommes  
N'a pas rougi parmi les hommes  
De t'asseoir sur leurs toits de chaumes,  
Fais nous voir dans tes beaux royaumes  
Des élus le nombreux essain.

Dieu qui déteste tous les orgueils, a voulu sans doute pour humilier les rhéteurs et confondre nos fausses délicatesses, que le vêtement de la vérité fût souvent simple et sans éclat. L'Ancien et

le Nouveau Testament ne sont pas à toutes les pages un chef-d'œuvre littéraire. Il y a des solécismes dans les Epîtres de saint Paul, et son style sent l'étranger. Les adorateurs d'Horace et de Cicéron ont relevé il y a longtemps la dureté de Tertullien, les antithèses de saint Augustin, la familiarité de saint Grégoire-le-Grand, et les faux brillants de saint Bernard. De combien d'humanistes l'auteur de *l'Imitation* n'a-t-il point blessé les tendres oreilles ! Le bréviaire romain, si beau au fond et dans son ensemble, laisse à désirer par endroits sous le rapport littéraire. Par un dessein providentiel, l'office du Saint-Sacrement qui contient le *Lauda, Sion*, est d'une beauté exquise, et le mystère de la sainte Eucharistie y est, comme en nos tabernacles, contenu dans une coupe d'or.

JEAN GRANGE.

---

## CHRONIQUE PARISIENNE

---

A l'heure qu'il est, chers Canadiens, personne en France ne peut se mettre à l'abri de la politique. L'humble chroniqueur lui-même en est envahi. Si je suis vigneron, le journal m'est apporté jusque dans mon cellier : si je suis agriculteur, je ne puis vendre un sac de blé sans avoir les oreilles battues du bruit des élections dernières. Noble, dix journaux m'assurent que je suis menacé par les roturiers : roturier, j'entends dire partout que je suis menacé par les nobles. Les uns me disent qu'il y a, dans le seul œil de Gambetta, de quoi rallumer toutes les flammes de la terreur : d'autres affirment que la France est menacée par le pape.

L'autre jour, le Maréchal était ici dans une ville de province que j'habite jusqu'à l'hiver. Les populations se pressaient pour voir ce bon vieux militaire encore vert, à la figure si franche et aux sourires si bons. Ceux-là même qui avaient vu Louis Philippe et Napoléon III le trouvaient superbe, au milieu de ses ministres ruisselants de broderies et sous les arcs de triomphe où piaffait son grand cheval noir. L'air était plein de drapeaux flottant au soleil, d'acclamations enthousiastes et de nuages de poudre joyeuse telle que les canons devraient toujours en vomir..... Au seuil de la vénérable cathédrale, l'évêque complimentait le chef de l'Etat et le conduisait sous un dais jusque devant l'autel, là où MacMahon sait toujours, mieux que tous les souverains que nous avons connus, dépouiller la raideur officielle pour prendre l'attitude du vrai chrétien. Prosterné sur le prie-Dieu et la tête dans ses mains, il semblait réellement avoir conscience de ce poids qui pèse sur lui : le poids de la France !

Nous augurons bien des futures élections en le regardant prier ainsi ; et il en fut de même, quand le soir, dans les vastes salons de la préfecture, nous le vîmes serrer la main de tous les maires de la contrée accourus pour le saluer et versant lui-même à boire à tant de braves gens, qui ne demandent qu'à obéir sous un bon maître.

En ce moment les fenêtres toutes grandes ouvertes, laissaient entrer des flots d'harmonie et l'on pouvait suivre dans le ciel pur les trajectoires des premières fusées d'un feu d'artifice. Le Maréchal rayonnait et l'on disait tout haut que dans quinze jours, à pareille heure, les premières dépêches arrivant à l'Elysée annonceraient la défaite de ses ennemis, qui sont ceux de la France.

Je ne me pique pas d'être meilleur prophète que les autres et j'avoue que, moi aussi, je me laissais aller à quelque espoir. Cependant, la mémoire me revint de ce fameux bal des Tuileries, en 1830, où le vieux roi Charles X apparut souriant au milieu de la plus belle famille royale qui fut au monde et semblant avoir conjuré par ses vertus personnelles et le prestige de sa Maison, les malheurs qui l'avaient un instant menacé. Un diplomate avait dit alors ce mot devenu historique : " Il me semble que nous dansons sur un volcan ! "

Il me semblait, à moi aussi, que le volcan était encore là, sous les pieds de ce vieux brave qui se flattait de museler la Révolution. Bien des figures grimaçantes m'étaient apparues dans l'ombre de certaines rues : plus d'un cri discordant ou même séditieux avait retenti çà et là. Et d'ailleurs, toutes cette poussière de fête allait tomber, tous ces beaux feux allaient s'éteindre ; et un organe bien autrement puissant allait, quinze jours durant, se faire entendre : la mauvaise presse !

Je ne dirai que ce que j'ai vu : dans la contrée très-conservatrice que j'habite en ce moment, les patrons de la candidature radicale ont été aussi entendus et aussi actifs que leurs honnêtes compétiteurs se sont montrés stupides.

Courses à domicile, conversations dans les champs avec le laboureur, flots de mauvais journaux, de mauvaises brochures, courant de calomnies et de fausses nouvelles habilement entretenu, menaces aux fonctionnaires hésitants à qui l'on promettait grâces ou disgrâces selon leur attitude dans les élections, intimidations de toute nature, etc., etc.

Qui expliquera comment avec une souscription de quatre ou cinq millions réalisée par le comité central conservateur, un si petit nombre de bons journaux sont parvenus dans les villages, qui étaient, au contraire, inondés par les feuilles de la Révolution ? Qui a donné aux rouges les ressources dont ils ont fait preuve ? Qui les a payés et organisés ? Mystère ! mystère !

Toujours est-il que quand le soleil du 14 octobre se leva, le gouvernement pouvait déjà pressentir quelque malheur et regretter de n'avoir pas mis la France en état de siège, seul moyen que nous ayons, en ce temps de stupide suffrage universel, d'empêcher

le peuple de voter contre ses intérêts et même contre ses préférences.

C'est ainsi qu'après ce travail, ou plutôt cet infâme chantage de quinze jours, la population vraiment chrétienne au milieu de laquelle je suis en ce moment, se trouva pervertie. Une foule de braves hommes qui font leurs pâques et sont au mieux avec leur curé, étaient convaincus, tout en allant à la messe ce matin là, que la France était menacée du gouvernement des prêtres et que voter pour le candidat du Maréchal c'était voter la guerre avec l'Italie.

Il faut dire aussi que le gouvernement ne s'était pas très bien défendu sur ce point et qu'à force de protester qu'il n'était pas *clérical*, il avait laissé prendre du montant à ses ennemis et à leurs calomnies. Que fallait-il dire, au lieu de s'excuser aussi piteusement ? Il fallait jouer cartes sur table et s'exprimer ainsi : Vous dites que la religion menace l'Etat : eh bien ! je soutiens, moi, que c'est, au contraire, la religion qui est menacée ; et je le prouve... Les preuves n'étaient pas difficiles à trouver ; et bien des électeurs peu religieux, mais sachant par expérience que les prêtres ne peuvent être persécutés chez nous sans que leurs intérêts personnels soient en souffrance, auraient été fort impressionnés par une question ainsi posée. Ils n'ont pas voté contre le clergé, mais contre ce qu'on leur disait être les excès du clergé ; et les voilà aujourd'hui consternés de ce qu'ils ont fait, et mettant déjà leurs mains sur leurs poches.

Mais à quoi bon récriminer ? Le mal est fait et, quoi qu'en disent nos bons journaux, les élections du 14 octobre ont été mauvaises. Elles l'ont été d'autant plus, que le chef de l'Etat lui-même y est intervenu et que, par des candidatures officielles renouvelées du temps de l'empire, il a fait connaître au suffrage qui les dédaigne, les hommes de son choix.

Quelle triste journée ! Il soufflait de l'Océan un vent de tempête qui aveuglait de poussière les électeurs qui se rendaient au scrutin. Le soleil lui-même en était obscurci ; et ce n'était plus que par rafales que l'on entendait de nos maisons, les cloches du dimanche. Cela dura toute la journée ; et le soir même, c'est à peine si les groupes pouvaient se tenir dans les rues pour prendre connaissance des premières dépêches et commenter l'événement.

Enfin, vers minuit, et grâce au télégraphe, on sut dans tous les grands centres que les républicains avaient perdu quarante-six sièges, mais qu'ils étaient encore en majorité. Il faut dire que ce résultat surprit tout le monde et qu'il se produisit alors dans l'opinion une de ces hésitations que le compte rendu des Assem

blées qualifie de : *Mouvements en sens divers*. Personne ne se couche content, et chacun sentit que la formidable partie restait indécise.

En effet, outre que les 363, qui, d'après Gambetta, devaient revenir 400, ne reviennent que 300 et quelques, le Maréchal est toujours là, qui a légalement le pouvoir jusqu'en 1880, et aussi le Sénat dont la majorité conservatrice ne manquera pas de black-bouler les votes révolutionnaires de la seconde Chambre.

C'est le conflit en permanence : et le président ni ses ministres ne faisant mine de bouger, on se demande quelle stratégie va employer la gauche pour assaillir un pouvoir qui, au lieu de lui tomber sous la main comme un fruit mûr, s'entête bel et bien à rester sur l'arbre. Evidemment, rien de cette éventualité n'était prévu ; et voilà le maréchal, qui, au lieu de donner sa démission comme on le supposait ou d'ouvrir les hostilités, se croise les bras et répète le mot historique : "Tirez les premiers, messieurs."

Or, jusqu'à présent, les gauches ne paraissent avoir pour tirer que le fusil de l'émeute, qui est un bien mauvais instrument dans ce temps d'armée permanente et de généraux, tous ennemis des communards. D'ailleurs, on sait que la France vote toujours très bien après les émeutes ; et c'est si vrai que si, quinze jours avant le scrutin, il y avait eu la moindre échauffourée dans Paris ou Lyon, les élections eussent été parfaites.

Remarquez aussi que, par une singulière contradiction des mots avec les choses en France, la république qui eut vécu par la victoire des conservateurs, va mourir et peut-être plus tôt qu'on ne pense, par le succès des républicains.

En effet, les conservateurs légitimistes, impérialistes ou orléanistes sortant des urnes en majorité, comme ce sont tous gens pacifiques et de bonne foi, et que d'ailleurs ils sont divisés profondément entre eux, la trêve républicaine eut été respectée jusqu'en 1880, époque de l'expiration des pouvoirs du président actuel de la république. Et cette parole, une des meilleures et des plus profondes que M. Thiers ait prononcées, se vérifiait encore : "En France la république n'est possible que sans les républicains."

Au lieu de cela qu'allons-nous voir ? Une majorité réagissant violemment contre le pouvoir qui a essayé de la faire disparaître : des députés, poussés hors de leurs gonds par les journaux incendiaires qui les ont soutenus et par les promesses et par les alliances monstrueuses qu'ils ont dû faire, refusant encore le budget peut-être, invalidant les élections de la minorité, se livrant à des provocations telles que le pouvoir exécutif sera forcé d'en appeler à la force ou à l'exercice suprême de ses droits.

Dans le premier cas, ce sera un coup d'Etat : dans le second, ce

sera une nouvelle dissolution de la Chambre. S'il y a quelque solution intermédiaire, je l'ignore : mais l'esprit ingénieux et fécond de M. le duc de Broglie arrivera à la découvrir ; car n'étant ni impérialite, ni légitimiste, la première éventualité qui est de beaucoup la plus probable le laisserait certainement en dehors de la nouvelle combinaison gouvernementale.

Il n'est d'ailleurs douteux pour personne que le coup d'Etat ne pourrait être qu'impérialiste. Les légitimistes ont de ces scrupules, qui s'accordent mal avec l'arbitraire, toujours odieux et non moins illégal, qu'il s'agit de déployer en pareille circonstance.

Voilà où nous en sommes, chers Canadiens, au lendemain des élections d'octobre 1877, et l'excellent rédacteur qui écrit dans cette revue à côté de moi, avait bien raison de prédire, il y a quelques semaines, que le résultat, quel qu'il soit, du suffrage ne mettrait point fin à nos divisions.

L'avenir est incertain et les meilleures probabilités elles-mêmes sont tristes. Mais dans les balances de Dieu, de qui relèvent tous les empires, que pèse une probabilité ? Le caractère mobile des Français rend tout possible en bien comme en mal ; et il faut faire une large part à l'imprévu, dans l'évaluation de nos destinées politiques.

Une chose à observer en tous temps, c'est, dans un pays qui se pique de démocratie et d'affranchissement, la manie que nous avons de plus en plus d'incarner les idées dans les hommes. Le Français n'est pas aussi homme de principes qu'il s'en vante et, quand il en a, il les personnifie toujours plus ou moins dans quelque individualité en vogue. Là encore, il subit la tyrannie de la mode ; cette divinité essentiellement française, comme chacun sait, et il se ferait couper le cou plutôt que de ne pas paraître de l'avis de son siècle.

Parmi les personnalités tapageuses qui tiennent la corde en ce moment, nulle n'est plus étonnante que celle de M. Gambetta, héritier présomptif du maréchal MacMahon à la présidence de la république. Comment un pareil homme n'est pas usé, comment après ce qu'il a fait de mal et ce qu'il a empêché de bien, il ose seulement paraître, ce sera l'étonnement de la postérité, le châtiement et la honte de notre époque.

Un grand journal vendu à la coterie républicaine qui vient de faire les élections, un journal qui doit être bien connu parmi vous, apprécie dans des termes sévères le caractère et le rôle de ce faux homme d'Etat.

« Gambetta, dit le *Times*, est et restera le prétendant de la populace, le porte-voix du mécontentement social, le champion de tous



ceux qui rêvent l'établissement de ce qui ne peut pas être sur les ruines de ce qui est.

“ Sa popularité faite de haine et de passion, que personne ne s'explique, mais que personne ne lui dispute, il n'est rien qu'il ne fasse pour la conserver. C'est pour elle qu'il laisse sur les hauteurs de Belleville flotter sur ses épaules cette longue chevelure qu'il peigne à Versailles ; c'est pour elle qu'il sourit à l'Assemblée et fulmine aux banquets ; et l'on croit rêver quand on relit aujourd'hui la phrase vengeresse que lui adressait un jour M. Grévy, celui-là même que le journal de M. Gambetta prône, chaque jour, comme le plus prochain président de la république : “ En vérité je vous le dis : vous mourrez dans la peau d'un factieux ! ”

Moi, je crois que Gambetta mourra non pas tant du mal qu'il a fait ou fera que du bien qu'il ne pourra pas faire. La France le jugera à son impuissance ; et déjà les résultats les plus immédiats et les plus inévitables de son dernier vote la font frémir.

Que vont être pour une foule de commerçants cette fin d'année et cette échéance des étrennes, sans laquelle ils ne pourraient vivre ? Déjà les capitaux effrayés se cachent ; les entreprises, les constructions se remettent à plus tard ; les grandes commandes, plus ou moins, sont retirées.

Et l'exposition, que sera-t-elle ? Quelle sécurité avons-nous à promettre aux exposants qui, de si loin et à si grand frais, nous enverront leurs produits ? Et sous quel drapeau et sous quel régime abriterons-nous cette fête du travail, ce caravansérail de l'industrie !

C'est la punition de la France qui ne veut pas être politiquement et socialement chrétienne ; et les dernières élections ont cela de particulièrement déplorable qu'elles se sont faites en haine du clergé, du pape et des principes tutélaires affirmés par le *Syllabus* et le dernier concile.

A une époque où le clergé s'efface plus que jamais de la scène politique pour se confiner dans ses pacifiques attributions, la Révolution, sentant que la religion reste malgré tout pour elle la forteresse imprenable, a réussi à faire prendre le change aux paysans et à leur persuader que le *cléricalisme, c'est l'ennemi*.

La république ne tardera pas à mourir de cette dernière tentative, et l'on peut dire qu'elle a signé là son arrêt sans appel. Plaise à Dieu que la France n'en périsse pas aussi et qu'elle se relève avant d'avoir touché le fond de l'abîme qu'on lui creuse !